

**DATATIONS ET MATÉRIAUX POUR SERVIR
À L'HISTOIRE DU LEXIQUE FRANÇAIS AU SÉNÉGAL**
et secondairement aux pays avoisinants. (Suite)

Nous poursuivons ici, la publication des résultats de nos investigations diachroniques concernant le lexique français au Sénégal et, accessoirement aux pays avoisinants, dont les lexies, pour les lettres A et B, ont paru dans le précédent numéro du *Bulletin du Réseau des Observatoires du français contemporain en Afrique noire* n° 9, 1991-1992, pp. 5-173. Nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur.

Par ailleurs, nous rappellerons que notre publication ne constitue qu'un état d'une recherche qui ne saurait être définitif et que nous nous attacherons à l'enrichir par de nouvelles lexies et/ou des précisions complémentaires. Enfin, nous apporterons les éléments de correction nécessaires.

**Liste d'addenda et d'errata concernant les lexies
rangées sous les lettres A et B**

- **ABELMOCH** rubrique *Remarques*, p. 16, après : Emprunt à l'arabe halb-al-misk qui signifie littéralement "graines de musc", ajouter : Les graines écrasées de cette plante exhalent une odeur de musc.
- **ACAJOU DU SÉNÉGAL**, p. 18, dans la citation de L. Faidherbe, lire : Caïlcédra et non : caïlcédrat et en outre, lire in fine p. 122, et non p. 112.
- **AGIALID**, rubrique *Remarque*, p. 27, lire : Emprunt, avec adaptation à l'arabe d'Egypte haglig de même signifié et non : Emprunt probable à l'arabe d'Egypte.
- **AIGRETTE À GORGE BLANCHE**, rubrique *Remarque*, p. 31, lire : *Remarques* : et à la suite des références de la citation d'A. Raffenel ajouter : Le qualificatif dimorphe fait allusion au plumage de cette espèce qui revêt deux aspects : l'un clair de couleur gris ardoise et l'autre plus sombre.
- **AIGRETTE GARZETTE**, rubrique *Remarques*, p. 32, après : Garzette serait l'adaptation de l'emprunt à l'espagnol garzetta selon Littré. En réalité, l'espagnol garceta est le diminutif de garza "héron" terme qui est à la fois espagnol et portugais, lire : On signalera que garzette pourrait avoir été emprunté à l'italien garzetta.

Antilles : 1722.

"Pendant que j'avois des negres à l'Islet à Goyages, à pescher de la roche à chauds je crus que je ne ferois pas mal, de faire couper une partie des arbres que nous avions achetés au Quartier de la plaine. C'étoient des Courbaris et des Savonnettes. Ces derniers ainsi appellez, parce que leur fruit qui est de la grosseur d'une noix verte, étant écrasée et passée sur le linge, y fait le même effet que le savon, il fait une mousse blanche et dégrasse à merveille. Savonnier ou arbre à savonnettes" [note en marge]"

R.P. Jean-Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux Isles de l'Amerique*, Paris, Guillaume Cavelier, 1722, t. V, p. 374.

p. 61, suite à l'article AUMÔNE ajouter celui-ci :

AUTORAIL-PEULH (1979). N.m. (Sorti de l'usage). Autorail qui reliait Louga à Linguère et était essentiellement fréquenté par les laitières peul.

"La gare de Kohi [...] illustration d'une voie ferroviaire à l'agonie ressuscite en moi des images nostalgiques. C'était l'autorail Louga-Linguère surnommé hier Autorail-Peulh. Les laitières peulhes et leurs calebasses, tous les paysans du Ndiambour et du Djolof l'empruntaient de préférence [...]". Mouktar Diop, *Le Soleil*, 15.10.1979.

- **BAGANE**, p. 70, rubrique *Remarques*, remplacer : Il est encore utilisé en français en 1882, jusqu'à la citation d'Aimé Olivier de Sanderval par :

Il est encore utilisé en français en 1922, ainsi que l'atteste notre citation extraite de l'ouvrage de Jérôme et Jean Tharaud, *La randonnée de Samba Diouf*, Paris, Plon, p. 70 : "Envoie chercher chez Monna Badhji -un impie comme lui- une bagane de vin de palme, et lorsqu'il sera ivre, nous l'attacherons avec des cordes et nous le conduirons au Mansao".

- **BAGATELLE**, p. 71, ajouter après les références de la 1ère attestation:

Remarque :

Bagatelle au sens 3 a pour synonyme galanterie ce qu'atteste notre citation extraite du t. IV, p. 212 de la *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale [...]* du Père Jean-Baptiste Labat, Paris, Guillaume Cavelier, 1728 :

"Ils [les Marchands Anglois] avoient beaucoup de marchandises fines comme or en poudre et travaillé, argent en piastres et ouvragés, des pagnes très belles, du corail, des toiles d'Ecosse, des fusils boucaniers, de la poudre, de l'eau de-vie des liqueurs et beaucoup de galanteries".

- **BALBUZARD PÊCHEUR**, p. 79, lire : **BALBUZARD PÊCHEUR (1900)** et non (1979) et remplacer la citation de W. Serle et G.J. Morel par celle-ci :

"Parmi les espèces les plus remarquables nous citerons : le faucon, l'épervier [...] le pyrague vocifer et le balbuzard pêcheur qui sont plus spécialement ichtyophages". A. Cligny, *Faune du Sénégal et de la Casamance in Une Mission au Sénégal*, Lasnet, Chevalier, Clichy, Rambaud, Paris, Challamel, 1900, p. 293.

- **BALISTE CABRI**, p. 81, rubrique Remarque : lire :

Remarques :

Le nom d'espèce capricus est d'origine latine et signifie "petite chèvre" par allusion au fait que cette espèce broute les coraux, comme la chèvre broute l'herbe.

La dénomination scientifique Balistes capricus a pour synonyme Balistes carolinensis.

- **BALISTE PONCTUÉ**, p. 81, rubrique Remarque : lire :

La dénomination scientifique Balistes punctatus a pour synonyme Balistes forcipatus.

- **BAMBOCHE**, p. 82, remplacer la lexie et la citation par celles-ci :

BAMBOCHE (1695), BANBOCHE (1685). Ancienne dénomination du Bambou, voir à cette entrée.

"Leur Arc est fait d'un roseau semblable à ce que nous nommons Bamboche [...]". Le Maire, *Les Voyages du Sieur Le Maire aux Isles Canaries, Cap-Verd Senegal et Gambie*, à Paris, chez Jacques Collombat, 1695, p. 16.

"Ils ont aussi de certaines canes ou banboche qui estant trempées dans l'eau et battues leur servent à faire des cables". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, E. Leroux, 1913, p. 227.

- Avant l'article **BAMBUSAIE**, p. 82, ajouter :

BAMBOU (1744). N.m. (*Oxyanthera abyssinica*). Espèce de Bambou spécifiquement africaine.

"Il y a apparence que cette Rivière qui est à 5 journées de Galam n'est autre que celle de Gambie, qu'un grand marais plein de bambou sépare de la partie que les Anglois naviguent". Pierre David, *Journal d'un voiage fait en Bambouc en 1744*, publié par André Delcourt, Paris, Société Française d'Histoire d'Outremer, 1974, p. 134.

- **BANTAMARÉ**, rubrique Remarque, p. 85, lire : Remarques : et ajouter après l'origine du terme.

Ce mot a pour synonyme CAFÉ NÈGRE, voir à cette entrée.

- **BAOBAB**, p. 86, rubrique 1ère mention, lire les mots portugais suivants avec un tilde : Huũ (et non Huu) ; ȝ chamã (et non q chamã) ; porȝ (et non porq).

p. 87 du même article, lire Remarques : et non Remarque :

p. 88, après [...] signifiant le fruit aux nombreuses graines ajouter : *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences des Arts et des métiers par une société de gens de lettres mis en ordre par Diderot [...] et quant à la partie Mathématique par D'Alembert*, Paris, Panckouke, 1761 à la p. 274 du tome 2 a incorporé à côté de BAOBAB la variante HAHOBAB que nous n'avons jamais rencontrée jusqu'ici.

p. 93, avant **BARGE À QUEUE NOIRE**, ajouter :

BARFOUL (Gambie, 1686). N.m. (Hist.) Sorte d'étoffe rayée de bleue qui était tissée par les Africains de Gambie et servait d'échange avec les Européens, notamment de Sierra Leone et de Côte de l'or (Ghana).

"La troisième espèce [d'habits] qui porte le nom de *Barfoul* sont de grands habits avec des rayes bleues : le prix ordinaire de ces habits est [...] pour deux Barfouls une barre". Olfried Dapper, *Description de l'Afrique contenant les noms, la situation et les confins de toutes ses Parties, leurs Rivières, leurs Villes, leurs habitations, leurs Plantes et leurs Animaux, les Mœurs, les Coûtumes, la Langue, les Richesses, la Religion et le Gouvernement de ses peuples*. Traduit du Flamand, à Amsterdam chez Wolfgang, Waesberge, Boom et Van Someren, 1686, p. 248.

Remarques :

Le Dictionnaire universel de commerce [...] Ouvrage posthume du Sieur Jacques Savary des Bruslons [...] continué par Philémon-Louis Savary. Nouvelle édition [...] Copenhague, Ch. et Ant. Philibert, t. 1, col. 379, 1759, incorpore le terme BARFOULS avec cette définition : "Sorte d'étoffe qui se fait dans le Royaume de Cantor situé sur les bords de la rivière de Gambie. Les Barfouls servent de vêtements aux Nègres qui les nomment des Pagnes. Ils en font aussi commerce avec les Européens avec qui ils les échangent contre du fer".

Le Grand dictionnaire universel du XIXe siècle, 1867, rédigé sous la direction de Pierre Larousse, à la p. 235 du t. 2, enregistre ce terme et précise : "Barfoul. de l'esp. *barfol*, pague). Comm. Etoffe fabriquée par les nègres de la Gambie. "Enfin, on signalera que le *Larousse du XXe siècle*, sous la direction de Paul Augé, 1928, intègre encore ce terme dans sa

nomenclature au t. 1, p. 563 avec cette définition : "Barfoul n.m. (de l'espagn. *barfol*, pague). Comm. Etoffe bariolée et grossière, fabriquée par les Nègres de la Gambie avec la fibre de noix de coco".

- **BATAILLON D'AFRIQUE (1801)**, p. 101, modifier comme suit :

BATAILLON D'AFRIQUE (1801), BATAILLON D'AFRIQUE (1789).

(définition sans changement). Ajouter cette citation :

"La garnison [du fort de Saint-Louis] est composée d'un bataillon nommé bataillon d'Affrique. Il est commandé par un Major commandant qui commande aussi la Colonie". Dominique Harcourt Lamiral, *L'Afrique et le, peuple affriquain considérés sous tous leurs rapports avec notre commerce et nos colonies*, Paris, Dessenne, 1789, p. 42.

- Avant l'article **BATELEUR**, p. 103, ajouter:

BATAULE (1728). N.m ? Synonyme de **BEURRE DE KARITÉ**, voir à cette entrée.

"Ils lui donnèrent entre autres choses plusieurs calebasses remplies d'une certaine graisse un peu moins blanche que le suif de mouton et à peu près de la même consistance. Ils l'appellent Bataule dans le pays. Les Negres du bas de la Riviere la nomment Bamboïc Toulou, c'est-à-dire Beure de Bamboïc, parce qu'il leur en vient de cette Province. Ce Bamboïc Toulou est excellent". R.P. Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale, contenant une description exacte du Sénégal et des pays situés entre le Cap Blanc et la rivière de Serrelionne, jusqu'à plus de 300 lieues en avant dans les terres etc. Avec l'état ancien et présent des Compagnies qui y font le commerce*, Paris, Guillaume Cavelier, 1728, t. III, pp. 344-345.

Remarques :

L'origine de ce terme nous est inconnue. Bataule est encore incorporé dans la nomenclature du *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle, contenant l'histoire, des végétaux et des minéraux, et celle des Corps célestes, des Météores et des autres principaux Phénomènes de la Nature*, par Valmont de Bomare, 1791, tome second, 4e édition, à Lyon chez Bruyset frères, p. 108 et p. 226, où l'on peut lire :

"Bataule. Voyez Beurre de Bambuck",

"Beurre de Bambuk ou Bataule. C'est une espece de graisse végétale que les Maures et les Negres du Senegal recueillent d'un arbre qui croît dans le pays de Bambuk, et dans quelques autres endroits sur les bords du Sénégal [...]"

- **BEC EN CISEAU**, p. 108, lire le début de la citation comme suit :

"BEC-EN-CISEAU *Rynchops flavirostris* [...]" et non "BEC-EN-CISEAU *Rynch. flavirostris* [...]". (Le reste sans changement).

- **BEN AILÉ**, p. 110, lire : **BEN AILÉ (1876)** et non : (1895).

- **BEURRE DE KARITÉ**, p. 115, lire en ajout après la citation et les références concernant la 1ère description :

Remarques :

La 1ère mention, publiée en Europe, figure en latin plus de cent ans après celle d'Al-Oumari, dans une *Copia ejus littere per Antonium Malfante a Tueto scrip[t]e Janue Johanni Mariono*, 1447 publiée in *Découverte d'une relation de voyage datée du Touat et décrivant en 1447 le bassin du Niger* par Ch. de la Roncière, Paris, Imprimerie nationale 1919, p. 30 (Extrait du *Bulletin de la section de Géographie*, 1918).

"Habent arbores generantes bytirum ; de bytiro ipso comedunt et in habundancia habent de eo hic ; et ego vidi quia portant isti de terris ipsis, quare pro unguetto mirabile proprium est ut bytirum ovium".

Traduction et commentaire.

Ils ont des arbres qui produisent du beurre ; ils mangent de ce beurre et en ont ici en abondance ; et j'ai constaté moi même qu'ils en exportent du pays d'origine parce qu'il permet la fabrication d'un onguent merveilleux comme le beurre de brebis. "Copie d'un texte écrit du Touat par Antonius (Antonio) Malfante à Janus (Janue ? = Gennaro ?) Johannes (Giovanni) Marionus (Mariono).

Il faut noter que notre doute porte sur la forme Janue. La majuscule semble indiquer un nom propre et nous sommes tenté de l'interpréter comme un premier prénom de Marionus (le second étant Johannes). Il pourrait alors s'agir d'une adaptation latine, via le dieu Janus, du prénom italien Gennaro (Janvier) ? Mais le résultat serait de toute façon irrégulier en raison de la finale en e. Nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir, à cette place, mention abrégée ou déformée du mois de Janvier. Par ailleurs, on peut se demander si ledit Marionus est le destinataire du texte d'A. Malfante ou de sa copie (auquel cas il faudrait comprendre "copie (faite) pour J.J. Marionus"). Le latin autorise les deux. Mais le fait que la date de 1447, qui est celle de l'expédition de Malfante dans le Touat, soit placée après le nom de Marionus nous fait pencher pour la 1ère solution.

- **BICHE-ROBERT**, p. 119, lire : (Mauritanie, 1937) et non 1977.

- **BILIEUSE**, p. 121, lire : (1913) et non (1948) et supprimer la 1ère citation.

- **BISCHARÉEN**, p. 122, après **BEXERIN (1686)** ajouter : ~ **LICHERIN (1686)**, à la 2ème ligne de la 1ère citation, lire : au moment du voyage de Mungo Park (et non, au moment du voyage Mungo Park).
Ajouter à la suite de la citation extraite de Dapper celle-ci :

"Après avoir passé ce village [Emduton, proche de Refresco] qui est la couchée ordinaire des voyageurs, le chemin tourne un peu vers le levant et quand on fait neuf lieues, on trouve une bourgade qui est la demeure de leurs Prêtres qu'ils appellent *Licherins* [...]". Même références que ci-dessus sauf pp. 229-230.

- Avant l'article **BLANC BEC**, p. 124, ajouter les articles qui suivent :
BLACK POINTE (1791), **BLACPOINTE (1802 [1784-1785])**. (Hist.).
Synonyme de contrebrodé, verroterie que le *Dictionnaire universel de Commerce* de J. Savary des Bruslons, au t. 1, 1759, col. 155, définit comme "une autre verroterie qui sert au même commerce [sur la côte occidentale d'Afrique]. Il y en a de bleu à fleurs blanches et de rouges les unes à fleurs blanches et d'autres à fleurs jaunes".

"Black pointe ou contrebrodé [...]. Il en existe de plus de vingt sortes différentes qui ont toutes cours à Gorée". M. Saugnier, *Relations de plusieurs voyages a la côte d'Afrique, au Maroc, au Sénégal, à Gorée, à Galam*, tiré des journaux de Saugnier qui a été longtemps esclave des Maures, Paris, Greffier, 1791, p. 292.

"Marchandises qui étaient employées à la traite des noirs, depuis Gorée jusqu'à la rivière de Gambie avec leur pris commun dans cette partie de l'Afrique (1789). [...] Marchandises assorties [...]"

Barres

10 cordes de blacpoint 1 "

P. Labarthe, *Voyage au Sénégal, Pendant les années 1784 et 1785 d'après les mémoires de Lajaille, ancien officier de la marine française, avec des notes sur la situation de cette partie de l'Afrique jusqu'en l'an X* (1801 et 1802) par P. Labarthe, Paris, Dentu, An X - 1802, p. 227.

BLAEUKATON (1728), actuelle Mauritanie. N.m. (Hist.). Toile de coton bleue, mesurant 12 aulnes un tiers, soit environ 21 m., qui était utilisée par les Hollandais dans leurs échanges avec les chefs maures pour obtenir de la gomme

"Prix de la gomme à Arguin. [...]"

Mille pièces de toile bleüe, appelée Blaeukaton de 25. aulnes d'Hollande, ou 12. aulnes un tiers de France, chacune coûtant 17. florins revenant à 21. livres 5. sols monnoye de France..... 21.250 liv.". (R.P.) Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale contenant une description exacte du Sénégal et des païs situés entre le Cap Blanc et la rivière de Serrelionne*,

jusqu'à plus de 300 lieues en avant dans les terres etc. Avec l'état ancien et présent des Compagnies qui y font le commerce, Paris, Guillaume Cavelier, 1728, t. 1, p. 247.

Remarques :

Nous n'avons pas recueilli d'autre attestation que celle-ci. Ce terme est un emprunt au néerlandais, blaw "bleu" et katoen "coton", c'est-à-dire "coton bleu".

BLANC (1637). N.m. Européen non sémite.

"Mais il me protesta qu'il croyoit que ce fut une Oraison et qu'un Blanc luy avoit vendu bien cherement". (P.) Alexis de Saint Lô, *Relation du voyage du Cap Verd*, Paris, F. Targa et Rouen, D. Ferrand, 1637, p. 187.

Après l'article **BLANC BEC**, lire :

BLANC (PETIT) (1789). N.m. Européen de condition modeste vivant en Afrique.

"Il arrive même souvent que les Nègres étrangers arrivent, s'assoient et mangent sans être invités. Nous autres *petits Blancs*, nous allons souvent nous accroupir avec eux pour avaler quelques boulettes de couscou. Et c'est ainsi que nous apprenons à connaître leurs moeurs". Dominique Harcourt Lamiral, *l'Afrique et le peuple affriquain, considérés sous tous leurs rapports avec notre commerce et nos colonies*, Paris, Dessenne, 1789, in Appendix, p. 64.

- **BLONGIOS DE STURM**, p. 125, après (1906), ajouter : N.m.

- Après l'article **BOEUF-PORTEUR**, p. 126, ajouter ceux-ci :

1 - **BOIS D'ÉBÈNE (1767).** N.m. (*Dalbergia melanoxylon*). Ancienne dénomination de l'Ebène du Sénégal, arbuste de 5 à 6 mètres de hauteur, très branchu et très ramifié à la base, portant des gousses plates, et dont le tronc fournit un bois presque aussi noir que l'ébène mais tout aussi dur, voir à **ÉBÈNE DU SÉNÉGAL**.

"Entre Gorée et le Sénégal, il y a une forêt de bois d'ébène du plus beau noir d'ébène du monde que les noirs appellent Jalambanno". (Abbé) J.B. Demanet, *Nouvelle histoire de l'Afrique françoise, enrichie de cartes et d'Observations Astronomiques et Géographiques*, Paris, Veuve Duchesne et Lacombe, 1767, t. 2, p. 172.

Remarque :

Le nom de genre est une dédicace aux botanistes suédois Karl Gustave et Nils (Nicholas) Dalberg (1730-1820) qui ont exploré la Guyanne hollandaise et

ont adressé des spécimens de leurs découvertes à Linné. En 1755, Nils Dalberg a publié une étude sur "les Métamorphoses des plantes".

Le nom d'espèce est issu du grec melas, melanon "noir" et xulon "bois" par allusion au fait que le bois de cet arbre, et notamment le coeur, est presque aussi noir que l'ébène, avec toutefois quelques fibres rougeâtres.

2 - BOIS D'ÉBÈNE (1846 [1843-1844]). Par dérision raciste, ancien synonyme d'esclave.

"Quoi de plus vil que ces trafiquants qui, obéissant à de cupides instincts, spéculaient cruellement sur la vie des uns et sur la barbarie des autres ? Quoi de plus dégoûtant que leur odieux langage, espèce d'argot aussi révoltant que celui des bagnes : "J'ai embarqué ma cargaison de "bois d'ébène" disait un capitaine négrier désignant ainsi par cette expression, les malheureux qui gisaient sur son navire enchaînés par le milieu du corps, ou plutôt rivés aux parois du bâtiment et entassés comme la matière à laquelle on les comparait". Anne Raffenel, *Voyage dans l'Afrique occidentale comprenant l'exploration du Sénégal, depuis Saint Louis jusqu'à la Falémé, au delà de Bakel; de la Falémé depuis son embouchure jusqu'à sansanding ; des mines d'or de Kéniéba, dans le Bambouk ; des Pays de Galam, Bondou et Woolli ; et de la Gambie depuis Baracounda jusqu'à l'océan*, exécuté en 1843-1844 par une commission composée de M.M. Huard-Bessinieres, Jamin, Raffenel, Reyre-Ferry et Pottin-Patterson ; rédigé et mis en ordre par Anne Raffenel, 1846, p. 377.

Remarque :

Louis-Fernand Flutre à la p. 286 de son article intitulé *De quelques termes de la langue commerciale utilisée sur les côtes de l'Afrique occidentale aux XVII^e et XVIII^e siècles d'après les récits de voyages du temps in Revue de Linguistique romane* n° 98, t. 25, 1960, signale qu'en espagnol on disait ebano vivo "ébène vivant".

BOIS DE RENETTE (1757 [1749-1753]. N.m. (*Dodonea viscosa*) Ancienne dénomination de la Dodonée visqueuse, arbuste non épineux très droit dont les feuilles sessiles ont un goût d'oseille et qui développe des fruits ballonnés et des fleurs verdâtres en panicule terminale, voir à DODONÉE VISQUEUSE.

"Elles [les éminences] portent pour toute verdure des arbrisseaux connus dans l'Inde sous le nom de bois de renette". Michel Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec la relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, p. 105.

- **BOROM-CHARRETTE**, p. 134, ajouter devant **BOROM SARETT (1950)** : **BOROM-SARET (1970)** avec cette citation :

"Onze taxi-bagages à la consigne, leurs propriétaires n'étaient pas en règle avec le fisc. Le malheur des uns étant le bonheur des autres ce sont bien sûr les "Borom-saret" du coin qui s'en réjouiront". Anon., *Le Soleil*, 19.08.1970.

- Après l'article **BOROM-FAUX-COL**, p. 135, ajouter ces articles : **BOROM MANGO (1970)**. Petit marchand qui vend des mangues sur le trottoir. "En attendant les "borom mango" se débrouillent comme ils peuvent. On les rencontre sur la voie publique, le panier chargé de fruits, importunant les passants, les automobilistes". Anon., *Le Soleil*, 02.06.1970.

BOROM TABLE (1970). Petit marchand qui expose sa marchandise sur une table ou des caisses, installées sur le trottoir.

"Le Commandant du Corps urbain est enfin décidé à libérer les trottoirs de tous ces petits marchands "Borom table" qui les encombrent, obligeant les piétons à descendre sur la chaussée". Edou Corrêa, *Le Soleil*, 19.02.1970.

BOTER (1896), **BOTTER (1979)**, **MBOTTER (1934)**. V. tr. (Vieilli). Porter sur le dos un enfant attaché par un pagne.

"Est-ce une femme "botant" son marmot qui s'avance [...] avec une calebasse [...] sur la tête ?". Picrochole, *Le Sénégal drôlatique*, Paris, Dupont, 1896, p. 89.

"Elle fait la corvée d'eau et botte le dernier né à longueur de journée". Anon., *Horizons africains* n° 315, janvier 1979, p. 11.

"Les négresses portent l'enfant à califourchon sur leurs reins ; la pièce d'étoffe dont elles l'enveloppent s'appelle *mbotou* ; cette pièce est de deux parties pour les garçons, de trois pour les filles. Les créoles de Saint-Louis ont francisé le mot *mbotou* et appellent *mbotter*, *mbottage* le transport de l'enfant sur les reins d'une femme". Robert Randau, *Notes sur la magie et la sorcellerie à Saint-Louis du Sénégal* in *Les secrets des sorciers noirs* par A.A. Dim Delobson, Paris, E. Nourry, 1934, p. 278.

Remarque :

le verbe wolof bôta "porter un enfant sur le dos" figure à la p. 156 du *Dictionnaire français-wolof et français-bambara, suivi du dictionnaire wolof-français* de Jean Dard, Paris, Imprimerie royale, 1825.

- **BOUNOUK**, p. 139, lire : **BOUNOUK (1895)** et non **BONOUK** et dans le § 1ère mention : supprimer les cinq lignes qui suivent (les citations figurant p. 146).

C

"C"(1975), c (1975). N.m. sing. I - Genre de vie de ceux qui s'adonnent à tous les plaisirs de la vie moderne. II - Catégorie des personnes qui mènent la grande vie.

I - "Le vrai guerrier qui suscitait respect et admiration par la noble cause pour laquelle il acceptait de verser son sang doit-il céder sa place au nouveau guerrier du "C". Amadou Ly, *Pencum Van Vo* n° 2, p. 12, sans date, publié en 1970.

"Est-il vraiment dans le c, c'est-à-dire dans ce courant de civilisation et non, comme le veulent les retardataires, dans le circuit d'extravagance, dans le couloir des dévergondés...?". Mbaye Gana Kébé, *Kaala Sikkim*, Nouvelles, Dakar-Abidjan, N.E.A, 1975, p. 52.

II - "le "C", lettre expression aux relents épicuriens, désigne une catégorie de gens qui veulent brûler la vie par les deux bouts". Moriba Magassouba, *Le Soleil*, 17.09.1975.

Remarques :

Selon certains informateurs, "C" serait l'initiale de circulation, mais plus vraisemblablement, il convient de se référer à circuit à partir d'énoncés du genre :

"Il faut être dans le circuit, il est dans le circuit" etc., ce qui se traduit ici par le genre masculin.

CABASSA (1975), KABASSA (1970). N.m. Forte tête, dur à cuire. Argot, y compris argot du "milieu".

"Pour tout l'argent du monde je ne m'attaquerai pas à ce cabassa". Anon., *Le Soleil*, 25/26.1.1975.

"Ces gens là sont des "clochards", ils s'habillent souvent mal, ils sont ceux qu'on peut appeler des voleurs volés, car ils risquent toujours de rencontrer un "kabassa" (dur à cuire du "milieu" qui peut leur prendre de force le produit de leurs méfaits)". Papillon, *Le Soleil*, 21.08.1970.

Remarque :

Ce terme provient d'un emprunt à l'espagnol *cabeza* "tête" ou au portugais "cabeza" avec le même signifié.

CABESSA (1979). N.f. Tête. (Registre familial, mais peu fréquent).

"Il n'est, n'a été et ne sera jamais dans notre ligne de conduite de s'attaquer à l'homme avec ou sans barbichette avec derrière la cabessa, l'envie perfide de le démolir". Anon., *Le Politicien*, n° 37, février 1979.

Remarque :

L'origine est la même que pour le mot cabessa, voir ci-dessus.

CABINER (FAIRE) (1947), Soudan, actuel Mali (1902). Loc verb. (sorti de l'usage au Sénégal). Faire ses besoins.

"De garde, ça veut dire "rester ouvert" [...] le pharmacien était peut être parti faire cabinet". Anon., *Les Echos Africains*, 15.12.1947.

1ère attestation : Soudan, actuel Mali, 1902.

"Il m'assura que s'étant arrêté pour "aller faire cabinet" il avait été très malade". E. Baillaud, *Sur les routes du Soudan*, Toulouse, Ed. Privat, 1902, p. 238.

CABRIT (1757), CABRITTE (1728), CABRETTE (1695), ~ CABROTTE (1695) ~ CAPRETTE (1695), CABRY (1685), CABRITE (1678), CAPRITS (1643 [1639]), CABRIS (1637). N.m. Appellation générique de chèvre, bouc, et chevreau.

"On ne voyait dans toute la campagne que des troupeaux nombreux de boeufs, de moutons, de cabrits et de chameaux, qui païssoient en toute liberté". Michel Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec la relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, p. 36.

"On luy amena un troupeau de Cabrittes qu'on venoit de traiter avec les Maures des environs [...] la vûe de cet animal terrible [un lion] epouventa tellement ces pauvres Cabrittes qu'ils s'enfuirent tous". R.P. Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale contenant une description exacte du Sénégal et des païs situés entre le Cap Blanc et la riviere de Serrelionne jusqu'à plus de 300 lieües en avant dans les terres [...]*, Paris, Guillaume Cavelier, 1728, t. 1, pp. 310-311.

"Ils [les Papels de Bisseaux] sacrifient souvent à leurs Dieux, des chapons et des cabrettes". Anon, Annexe in Jacques Lemaire, *Les Voyages du sieur Le Maire aux isles Canaries, Cap-Verd, Sénégal et Gambie*, sous M. Dancourt, directeur général de la Compagnie Royale d'Afrique (publiés par M. Savart), Paris, Colombat, 1695, p. 199.

"[...] leurs richesses [aux Flouppes] consistent en boeufs, vaches et cabrottes, dont plusieurs en ont quantité". *Ibid.*, p. 186.

"Quand il meurt quelque Grand d'entre'eux, ils sacrifient des boeufs, des vaches, des caprettes [...]". *Ibid.*, p. 191.

"Le souper étoit composé de poules fricassées et roties de cabry et boeuf bouilli [...]". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, E. Leroux, 1913, p. 240.

"[...] il faut sçauoir que la premieres nuit des nopces, le marié ayant mené sa nouvelle épouse en sa case, la faict coucher sur vne peau de caprits toute blanche, pour cette raison, que si le lendemain la peau ne se treuve ensanglantée, il là peut repudier et renvoyer chez ses parens [...]". Claude Jannequin, *Voyage de Lybie au Royaume de Senega, le long du Niger avec la description des habitants qui sont le lon de ce fleuve, leurs coutumes et façons de vivre, les particularités les plus remarquables de ce pays, faict et composé* par Claude Jannequin, Sieur de Rochefort, Chaalonnais, de retour en France l'an 1639 à Paris, chez Charles Rouillard, 1643, p. 131.

"[...] il [l'Alkaire] nous fit present d'un cabris [...]". Alexis de Saint Lô, *Relation du voyage du Cap-Verd*, Paris, F. Targa, Rouen, D. Ferrand, 1637, p. 63.

Remarques :

On relève concurremment les formes cabrit (1679) et cabrite (1678) chez Jean Barbot, *Journal d'un voyage de traite en Guinée et aux Antilles (1678-1679)*, présenté, publié et annoté par Gabriel Debien, Marcel Delafosse et Guy Thilmans, *Bulletin I.F.A.N.*, t. 40, série B, n° 2, avril 1978, paru le 31 octobre 1979, p. 279 et p. 268 :

"[à St. Antonio d'Axe sur la Côte d'Or] Il me régala [le sieur Verhoutert] de 5 coups de canon en sortant et je trouvé dans la chaloupe un singe, un cabrit et 50 à 60 noix de cocos qu'il y avoit fait jeter [...]".

"[...] seullement, par signe, ils [les Neigres de Rio St Pedro] nous donnoient à connoître qu'ils estoient d'un village dans les bois et qu'ils avoient quantité de morfil, boeufs, cabrites, cochons vollailles [...]".

L'emploi le plus récent de cabrit, que nous ayons relevé, date de 1789 et figure chez Charles Pierre Coste d'Arnobat, *Voyage au pays de Bambouc suivi d'observations intéressantes sur les costes indiennes, sur la Hollande et sur l'Angleterre*, Bruxelles, Dujardin, Paris, Defer de Maisonneuve, à la p. 12 :

"Le pauvre roi parut presque nud et n'eut point de honte de nous déclarer qu'il n'étoit pas en état de nous offrir un cabrit."

Le portugais cabritto "chevreau" semble bien à l'origine du terme cabrit et de ses variantes.

CACHET (1973). N.m. Caractère, aspect.

"Un match équilibré et indécis et dont le cachet émotionnel atteignit le point culminant". Anon, *Le Soleil*, 22.06.1973.

"La campagne agricole 73-74 n'est pas si mauvaise dans notre région, mais n'empêche qu'elle revêt le cachet d'une sécheresse". A (rab) Diop, *Le Soleil*, 08.12.1973.

CACHIMAN - COCHON (1967), Antilles (1897). N.m. (*Annona glabra*). Petit arbre touffu ne dépassant pas 4 mètres, à écorce noire, vivant dans les lieux marécageux, remarquable par ses fruits ovoïdes jaunâtres dont l'odeur est repoussante, d'où son nom.

"18. Sommet des nervures latérales recourbé sur la nervure précédente et la rejoignant à 4 ou 5 mm. du bord de la feuille ; limbe luisant dessus, long de 9 à 15 cm., large de 5 à 7 cm., base arrondie, puis en coin brusque très court, sommet en courte pointe obtuse 10 à 12 nervures latérales, les 2 surfaces glabres ; fruit ovale, long de 5 à 7 cm, large de 5 à 6 cm., jaunâtre à maturité, chair farineuse, plutôt amère ; petit arbre de 3 à 4 m. croissant dans les marécages ou les galeries forestières des Niayes [ANNONAC.] (B.338) (*Cachiman-cochon d. bu rufruf* - v. *dugor mër*) *Annona glabra*". Jean Berhaut, *Flore du Sénégal*, 2ème Edition, Dakar, Clairafrique, 1967, p. 250.
Antilles (1897).

"A. palustris. L. Anone des marais. Vulgo : Cachiman cochon, bois flot". R.P. Duss, *Flore phanérogamique des Antilles françaises (Martinique et Guadeloupe) avec annotations sur l'emploi des Plantes par le Professeur Edouard Heckel*, extrait des Annales de l'Institut colonial de Marseille, 3e vol., 4e année, 1896, Mâcon, Protat frères, Imprimeurs, t. 1, p. 3, 1897, réédité par la société de Distribution et de Culture, 7 r. E. Renan, Fort de France, Martinique 1972.

Remarques :

Cachiman réalise un emprunt adapté de l'arawak cachimas. On notera que le nom générique *Annona* a été emprunté à l'arawak d'Haïti, par l'intermédiaire de l'espagnol. Quant au nom spécifique *glabra*, du latin *glabrus* "glabre", il fait référence au fait que le dessus et le dessous de la feuille de l'arbre sont glabres.

CADDE (1900), KAD (1846 [1843-1844]), CADD (1975), KADE (1967), CADE (1934), KADDE (1922), KADA (1900), CADDE (1900), CADA (1895), KADD (1876). N.m. (*Acacia albida*). Arbre épineux atteignant 8 à 10 m., qui présente la particularité d'être feuillu pendant la saison sèche, et dont les gousses et les feuilles servent à l'alimentation du bétail.

"Elle [l'arachide] réussit cependant assez bien sous le "cadde" (*acacia albicans*) qui se dépouille de ses feuilles en hivernage". Perruchot, Exposition universelle, in *Le Sénégal*, Paris, Challamel, 1900, p. 203.

"Les arbres que l'on remarque sont [...] le gonatier, le sump, le kad et le nebneb". Anne Raffenel, *Voyage dans l'Afrique occidentale* comprenant

l'exploration du Sénégal, depuis Saint-Louis jusqu'à la Falémé, au delà de Bakel [...] exécuté en 1843 et 1844 [...], Paris, Arthus Bertrand, 1846, p. 31.

"Le projet PNUD-FAO se propose de commencer par une bande de 50 ha à régénérer par le kadd". A.P.S., *Le Soleil*, 17.07.1975.

"rameaux souvent en zigzag, devenant blanc argenté ; arbre sans feuilles en saison des pluies, gousse ligneuse jaune rougeâtre en demi-cercle, large de 2 à 3 cm. (B.14.) (*Kade - b. bálāsa - d. bu bilik - s. sas - v. kad*". Jean Berhaut, *Flore du Sénégal*, Dakar, Clairafrique, 1967, p. 44.

"Le "sump" croît de préférence isolé et donne un bois de construction ainsi que le cade". De La Rocca, *Paris-Dakar*, 21.08.1934.

"La dépêche toucha Dakar. De là, elle courut à travers le pays [...] elle traversa les sables semés d'arbres de kadde qui ne demandent pour leur vie que trois jours de pluie par an". Jean et Jérôme Tharaud, *La randonnée de Samba Diouf*, Paris, Plon, 1922, p. 9.

"Province du Sud du Cayor et du Baol. La brousse est assez épaisse quoique renfermant peu d'arbres de grande taille. Les plus abondants sont le Baobab, le Caïcédrat (*Kaya senegalensis*), le Kada (*Acacia albida*), le Neb-Neb (*acacia arabica*), le Poirier du Cayor ou Néou (*Parinarium senegalense*) [...]". Auguste Chevalier, *Nos connaissances actuelles sur la Géographie et la Flore économique du Sénégal*, in *Une Mission au Sénégal*, Paris, Challamel, 1900, p. 203.

"5° Procédés de culture. - Le noir se contente de couper les cadas ⁽¹⁾, les herbes et tout ce qui a poussé dans son champ. ⁽¹⁾ *acacia albida*". R.P. André Sébire, *Les Plantes utiles du Sénégal*, in *Petit manuel de l'Agriculteur au Sénégal*, Paris, Baillière et à Thiès chez l'auteur, 1895, p. IX.

"Kadd. Tronçons de rameaux ayant à peine la grosseur du doigt, irréguliers, tordus, revêtus d'une écorce grisâtre [...] la poudre infusée est expectorante, le kadd est probablement l'*acacia albida*". Dr. Corre, *La matière médicale des Noirs au Sénégal* in *Moniteur du Sénégal et dépendances*, 13 juin 1876, p. 95.

Remarques :

Le nom vulgaire est un emprunt, avec le même signifié, au wolof kadd. Le binôme scientifique est gréco-latin ; *acacia* provient du grec *akakia* et du latin *acacia* et d'une racine celtique *ak* qui signifie "pointe". *Albida* est issu du latin *albidus* "blanchâtre" par allusion à l'écorce du tronc et des branches qui sont d'un gris blanchâtre assez clair.

J. Berhaut dans sa *Flore illustrée du Sénégal*, Dakar, Clairafrique, 1975, t. 4, p. 443, indique que "Cet arbre, très fréquent au Sénégal, se remarque en saison sèche par son feuillage bien vert, alors qu'en saison des pluies, il est dénudé complètement". Et d'ajouter : "Serait-ce parce qu'il vient de l'hémisphère sud comme certains l'ont pensé ?".

CADEAU (1923). N.m. Petite somme d'argent donnée par générosité ou réclamée par de jeunes enfants ou des petits marchands.

"Mossié Commandant dit-il en français [...] donne-moi cadeau". André Demaison, *Diato, roman de l'homme noir qui eut trois femmes et en mourut*, Paris, Albin Michel, 1923, p. 95.

CADI (1857). N.m. (Hist.) Magistrat de tribunal musulman.

"Art. 1er. Il est créé à Saint-Louis un tribunal musulman composé d'un cadi, d'un assesseur qui le suppléera en cas d'empêchement et d'un greffier [...]
10. Le cadi, son suppléant et le greffier recevront des traitements annuels. Le traitement de chacun d'eux est fixé

Pour le cadi 3,000 fr.

Pour son suppléant 1,500

Pour le greffier 1,500

Il sera pourvu à ses dépenses sur les fonds du service intérieur de la colonie".
Fait au palais de Fontainebleau, le 20 mai 1857, Napoléon, in *Bulletin administratif des Actes du Gouvernement* (n° 104), Arrêté promulguant le décret impérial du 20 mai 1857 qui crée à Saint-Louis, un tribunal musulman, 23 juin 1857, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, 1858, p. 460.

Remarque :

Emprunt à l'arabe (al) qadi avec le même signifié, participe actif substantivé de qada "décider, juger" comme le signale le *Dictionnaire historique de la langue française* sous la direction de Alain Rey, 1992, à la p. 319 du t. 1.

CADIS (1728), Sénégal et Mauritanie. (Hist.). N.m. Serge légère et étroite souvent de couleur bleue et noire et n'ayant qu'une faible valeur, qui servait dans la traite de la gomme avec les Maures et dans les échanges avec le Sénégal.

"Tarif pour la traite de la gomme avec les Maures du Desert, et du Terrier rouge, le quintal pesant, sçavoir au Terier rouge 400 livres et au Desert 350 livres poids de marc. M. Brüe l'a fait monter jusqu'à sept cents livres.

[...] 24 Mortaudes unies, c'est un grain de chapelet.

6 onces d'ambre jaune pour 1. quintal

8 Aulnes de cadis ou serge bleüe et noire....I quintal". R.P. Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale contenant une description exacte du Sénégal et des païs situés entre le Cap Blanc et la riviere de Serrelionne, jusqu'à plus de 300 lieües en avant dans les terres etc. Avec l'état ancien et présent des Compagnies qui y font le commerce*, Paris, Guillaume Cavelier, 1728, t. 2, p. 353.

"Prix des Marchandises cy dessus en France et au Senegal

En France
Mortaudes unies

5.S. 6d.

au Senegal
10S.

Ambre jaune l'once

1 liv.

2.1.5.S.

Cadis, serge l'aulne

1 l. 10 S

4 l. [...]"

Ibid., t. 3, page non numérotée, correspond à la p. 167.

Remarque :

Le *Dictionnaire universel de commerce* [...] de Savary des Bruslons de 1759, au t. 1, col. 714, précise : "Il s'en fabrique beaucoup au Gevaudan, dans les Cevennes, vers le Puy en Velay, et en quelques autres contrées qui avoisinent la Province du Languedoc".

Le T.L.F. à la p. 1143 du t. 4, incorpore encore ce terme dans sa nomenclature et signale qu'il s'agit d'un emprunt à l'ancien provençal *cadis* "étoffe de laine grossière" 1330-32 [Basses-Alpes] dans le Fichier de Quemada ; issu lui-même du catalan *cadirs* (var. *cadissos* ou *cadins*) 1308 [Perpignan].

CAEMIEN [kaemjẽ] (1979). Titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement moyen. (C.A.E.M.).

"Il faut 13 ans pour former un bachelier [...], il en faut 17 pour un licencié et 18 pour un "Caemien" ou un "Caesien". "Kader Fall, Ministre de l'Éducation nationale, in *Le Soleil*, 15/16.12.1979.

Remarque :

Formé sur le modèle du français capésien "titulaire du certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire" (C.A.P.E.S).

CAESIEN [kaesjẽ] (1979). N.m. Titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement secondaire (C.A.E.S.). Voir citation et remarque à CAEMIEN.

CAFÉ (1979). Adj. ? Tissu léger imprimé dont les motifs représentent des grains de café et, par extension tissu imprimé de qualité analogue à celle du lagos. (Voir ce terme).

"[...] Les éléments de la gendarmerie ont mis la main sur 16 sacs de sucre avant de découvrir des balles de tissus "lagos", popeline, bazine riche, "café" [...]". G. Barka, *Le Soleil*, 17.10.1979.

CAFÉ NÈGRE (1876), **CAFÉ DES NÈGRES** (1876). N.m. I - Graines torréfiées provenant de la gousse de la plante dénommée *Cassia occidentalis* et utilisées comme café. II - (1923). (*Cassia occidentalis*). Plante herbacée commune de la famille des Césalpiniacées, n'excédant pas 1 m. de hauteur qui développe des gousses longues dont les graines après torréfaction constituent un succédané du café.

1 - "J'eus il y a quelque temps, l'occasion d'examiner des graines plates, venues de nos colonies, et expédiées au Havre sous le nom qu'elle porte au

pays d'origine de café nègre. Les semences sont utilisées dans certaines contrées comme succédané du café, pouvant peut-être servir à remplacer avantageusement toutes les drogues que l'on vante, bien à tort du reste, comme des imitations de la savoureuse graine du coffea [...]. M.J. Clouët, *Etude sur la Casse occidentale et sur le café nègre*, extrait du *répertoire de pharmacie*, 1876, Paris, typographie A. Hennuyer, 1875, p. 1.

"Le *Café des nègres* est la semence du *Cassia occidentalis*, L. arbrisseau de la famille des légumineuses, sous-famille des Coesalpiniées, tribu des Cassiées [...] Synonymie : *Cassia arcuata*, Pers. ; *C. Carolina* Walt ; *C. ciliata*, Rufus ; *C. foetida*, Roxb ; *C. planisiliqua*, Stumacher ; Casse puante, bois puant, indigo bâtard de Cayenne. Cette plante croît dans l'Inde, la Cochinchine, l'Amérique septentrionale ; elle est très-abondante sur la côte d'Afrique". J. Clouët, *Rapport sur les succédanés du Café et en particulier sur le Café des nègres*, Séance du 1er octobre 1875, in *Bulletin de la Société industrielle de Rouen*, 1876, p. 352.

2 - "Bantamaré, bantă g. café nègre. C'est une casse indigène, peut-être le meilleur succédané du café et l'une des plantes les plus utilisées dans le pays comme fébrifuge". Mgr Kobès, *Dictionnaire volof-français*, nouvelle édition revue et considérablement augmentée par le R.P. O. Abiven, Mission catholique, Dakar, 1923, p. 17.

Remarque :

La dénomination vulgaire pourrait provenir des Antilles. On constate en effet que J.-L. Lanessan dans *Les Plantes utiles des colonies françaises*, Paris, Imprimerie nationale, 1886, au chapitre concernant le Sénégal, emploie exclusivement le terme bentamaré. Ainsi, p. 795 : "*Cassia occidentalis* L. (Bentamaré). Les graines légèrement torréfiées sont employées en infusion pour la guérison des fièvres paludéennes cachectiques [...]. Les nègres s'en servent également dans l'asthme nerveux et comme emménagogues". Tandis qu'à la p. 426, le même auteur, au chapitre relatif à la Martinique signale : "*Cassia occidentalis* (Café nègre, herbe puante) [...] les graines torréfiées à la façon du café sont prises en infusion comme ce dernier et sont préconisées comme emménagogues, dans l'asthme nerveux et les fièvres paludéennes". D'autre part, J.M. Clouët, à la p. 356 de son *Rapport sur les succédanés du café et en particulier du café nègre* paru dans le *Bulletin de la Société industrielle de Rouen* en 1876, indique notamment : "Dans une Note manuscrite qui accompagnait les produits agricoles de la Guadeloupe, envoyés à l'Exposition universelle de 1855, M. Le Dr Isis Dubonne, du Moule, dit au sujet de cette plante : "La graine fournit une infusion fort agréable, usitée avec une certaine efficacité dans la médecine usuelle pour combattre les fièvres paludéennes chroniques et surtout l'asthme nerveux ; elle est certes plus agréable que le Café-chicorée".

L'antériorité de la découverte de la plante et de ses propriétés, l'utilisation du composé Café nègre militeraient en faveur d'une dénomination antillaise.

Le binôme scientifique *Cassia occidentalis* provient du grec *kassia*, de Dioscoride et du latin *cassia* de Pline qui était le nom qui servait à désigner l'écorce du laurier-casse ou faux cannelier. L'origine pourrait en être l'hébreu *ketziath*. Le nom d'espèce dérive de l'adjectif latin *occidentalis*, "occidentale" et fait allusion au fait que la plante était d'abord connue aux Indes occidentales, c'est-à-dire aux Antilles (ce qui conforterait notre thèse quant à l'origine de la dénomination vulgaire) à la Jamaïque et en Amérique tropicale. Les synonymes relevés sont : Bantamaré, Casse puante, Faux kinkéliba, Herbe puante, voir à ces entrées.

CAFETAN (1912), **CAFTAN** (1970) ~ **KAFTAN** (1970), Soudan (1885 [1879-1881]) **CAFTAN**, Mauritanie (1728) **CAFFETAN**. N.m. Sorte de tunique pour homme à manches longues, fendue sur la poitrine et tombant jusqu'aux pieds.

"Pendant que le traitant Amadou Diallo demeurant à Saint-Louis se trouvait en ville, un indigène inconnu a fait demander en son nom, à sa mère, son cafetan [...]". Anon., *Le Petit Sénégalais*, 15.09.1912.

"L'un d'eux mettra sous un caftan une pièce de tissu qu'ils vont liquider facilement aux marchés "Feugue diaye" de Colobane ou de Médina la nuit". Edou Corréa, *Le Soleil*, 21.08.1970.

"La semaine dernière, c'est un cambrioleur qui y fut appréhendé en caleçon bleu, après avoir caché son kaftan blanc dans un coin de l'entreprise". Edou Corréa, *Le Soleil*, 22.06.1970.

Soudan, actuel Mali, 1885 [1879-1881].

"Envoie un émissaire dans le Bélédougou et il verra [...] les glaces, les sabres, caftans [...] que Bou-el-Mogdad, l'interprète du gouverneur, avait apportés de la Mecque". Commandant Galliéni, *Voyage au Soudan français, Haut Niger et Pays de Ségou*, Paris, Hachette, 1885, p. 367.

Mauritanie, 1728.

"Ils portent sur la chemise une sorte de just-au-corps ou de casaque large, sans boutons qu'ils croisent sur l'estomac ou ils la serrent avec une ceinture qui fait plusieurs tours, ils l'appellent caffetan". R.P. Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale, contenant une description exacte du Sénégal et des pays situés entre le Cap Blanc et la rivière de Serrelionne, jusqu'à plus de 300 lieues en avant dans les terres etc. Avec l'état ancien et présent des Compagnies qui y font le commerce*, Paris, Guillaume Cavelier, 1728, t. 1, p. 266.

CAÏLCÉDRAT (1895), **CAÏCÉDRAT** (1962) ~ **KAÏCÉDRAT** (1956), **KAÏLCÉDRAT** (1923), **CAILCEDRA** (1878), **CAÏLCEDRA** (1859), **CAÏCÉDRA** (1855) ~ **KAYCÉDRA** (1855), **CAIL CÉDRA** (1855), **CALCEDRA** (1836), **CAÏL-CEDRA** (1830-1833), **CAILCÉDRA** (1828), **KHAÏ-CÉDRA** (1828), **CAIL-CEDRA** (1822). N.m. (*Khaya senegalensis*). Bel arbre d'ornement, pouvant atteindre 30 m. de hauteur, qui présente une large

frondaison dense et luisante et dont le tronc épais à écorce gris foncé fournit un bois dur utilisé en ébénisterie.

"Le *Caïlcédra* est un grand arbre souvent appelé *Acajou du Sénégal*. Son bois a la couleur de l'acajou, mais il a des veines bien apparentes". R.P. André Sébire, *Les Plantes utiles du Sénégal*, in *Petit manuel de l'agriculteur au Sénégal*, Paris, J.-B. Baillière et à Thiès chez l'auteur, 1895, p. XXXIII.

"Je m'assis sous la paix d'un caïlcédra dans l'odeur des troupeaux et du miel fauve". Léopold Sédar Senghor, *Nocturnes*, Paris, Le Seuil, 1962, p. 47.

"Les kaïlcédra sont émus dans leurs racines douloureuses". Léopold Sédar Senghor, *Ethiopiennes*, 1956, in *Poèmes*, Paris, Le Seuil, 1973, p. 98.

"Il dominait de sa masse de verdure claire : les palmiers [...] les kaïlcédra [...] les flamboyants". André Demaison, *Diato, roman de l'homme noir qui eut trois femmes et en mourut*, Paris, Albin Michel, 1923, p. 82.

"Les rayons de la lune [...] éclairaient les fûts gigantesques des acajous, des fromagers, des ébéniers [...] et des kaïlcédra". Jérôme et Jean Tharaud, *La randonnée de Samba Diouf*, Paris, Plon, 1922, p. 65.

"CLASSE XLVII. - Matières premières de la pharmacie.

[...] CÉDRÉLACÉES. - *Kaya Senegalensis*. Vulgo : *Cailcedra*. Ecorce tonique astringente". Anon., *Catalogue des Produits des colonies françaises, Sénégal et Dépendances*, Paris, Challamel, 1878, p. 137.

"Français

Ouolof de Saint-Louis

[...]

[...]

caïlcédra

khay go [...]"

L. Faidherbe, *Vocabulaire d'environ 1,500 mots français les plus usuels avec leurs correspondants en Ouolof de Saint-Louis, en Poular (Toucoulor) du Fouta, en Soninke (Sarakhollé) de Bakel* in *Annuaire du Sénégal et dépendances pour l'année 1859*, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, 1859, p. 122.

"Caïlcédra, s.m. hay g. "R.R. P.P. Missionnaires de la Congrégation de S. Esprit et de S. Coeur de Marie, *Dictionnaire français-wolof et wolof-français*, nouvelle édition, Dakar, Imprimerie de la Mission, 1855, p. 34.

"Kaycédra, s.m. espèce d'arbre, hay g.". *Ibid.*, p. 139.

"Le plus remarquable de tous ces échantillons est celui qui nous a été fourni par le cail cédra, khaya senegalensis, de la famille des méliacés, du genre khaya de la tribu des cedrelées". Anon., *Les colonies françaises à l'exposition coloniale*, juillet 1855, in *Revue coloniale*, 2e série, t. XIV., 1855, p. 178.

"SWIETENIA. SWETENIE.

FEBRIFUGA. Roxb. SOYMIDA. Dunc. *Fébrifuge* [Inde] [...]. L' écorce amère est fébrifuge, employée dans l'Inde, à Java, etc.

On fait, dit-on, de son bois un extrait qui a les propriétés du kino.

MAHOGONI. Linné. CEDRUS MAHOGONI. Mill. MAHOGONI [Antilles]. [...].

SENEGALENSIS. Desrousseaux. KHAYA SENEGALENSIS. G. et Perrot. DU SENEGAL [...].

L'infusion de l'écorce est fébrifuge. On attribue à cet arbre le bois nommé *cailcedra*, *calcedra* [...]". E.A. Duchesne, *Répertoire des plantes utiles et vénéneuses du Globe*, Paris, J. Renouard, 1836, pp. 206-207.

"Khaya senegalensis [...] Vulgo Cail a Nigritis, Cail-Cedra ab Europeis dicetur". [traduction : Khaya senegalensis [...] est appelé vulgairement Cail par les Nègres, Cail-cedra par les Européens]. J.-A. Guillemain, S. Perrotet et A. Richard, *Florae Senegambiae Tentamen*, Paris, Treuttel et Würtz, 1830-1833, t. 1, p. 130.

"Des forêts épaisses, riches en bois de construction couvrent une grande partie du sol : les meilleurs comme les plus employés sont le cailcédra [*swietenia senegalensis*], le détakh [*detarium senegalense*], le wegne [*pterocarpus erinacea*] espèce de bois de fer [...]". M. Leprieur, pharmacien de la marine, *Copie d'un rapport adressé, le 26 septembre 1827 à M. Gerbidon, commandant et administrateur de la colonie du Sénégal* in *Annales maritimes et coloniales* [...] 1828 (1827), t. 2, p. 466.

"Le baobab, le fromager dont on fait les grandes pirogues, de gros tamariniers, d'énormes khai-cédras dont le bois rouge est déjà répandu dans le commerce [...] embellissent ce paysage". Baron Roger, *Fables sénégalaises recueillies de l'Ouolof et mises en vers français avec des notes destinées à faire connaître la Sénégambie, son climat, ses principales productions, la civilisation et les mœurs des habitants*, Paris, Nepveu, 1828, p. 90.

"Année 1822. n° 2. Décision portant établissement d'un entrepôt à l'isle de Gorée [...] 4°) La gomme, la cire brute, le bois de cail-cédra, le morphil et les peaux brutes apportés des Côtes d'Afrique à Gorée, ne pourront être réexportés que pour les ports de France, sous la garantie d'un acquit à caution". Marquis de Clermont Tonnerre [...] pour copie conforme le Commandant et Administrateur du Sénégal, Roger, in *Bulletin administratif des actes de gouvernement depuis le 28 mai 1819 jusqu'au 31 décembre 1842*, Paris, Imprimerie royale, 1844, p. 26.

Remarques :

Il faut signaler que la variante calcédra, relevée concurremment avec cailcédra, est d'autant plus surprenante qu'elle n'a jamais été, dans l'état actuel de nos recherches, rencontrée chez les voyageurs, ou botanistes, venus au Sénégal et qu'elle constitue par conséquent un hapax.

Il est possible que Duchesne ait fait un emprunt à une dénomination en usage aux Antilles. A la p. 205 de son *Répertoire* de 1836, on peut lire en effet à l'article cedrela :

"CEDRELA.

CÉDRELE.

ODORATA. Linné. ODORANT [Antilles] [...]. - *Cailcedra*. *Calcaidra*. *Calcedra*. *Cèdre acajou*. *Cèdre de la Barbade*. *Cèdre de la Martinique*.

Cedrel. Cet arbre fournit ce qu'on nomme l'*acajou à planches*, dont on se sert, aux Antilles pour charpente, menuiserie, meubles et construction de canots".

Par ailleurs, nous avons relevé, pour la Guinée, ces attestations de 1905 et 1895 :

"les arbres des forêts parmi lesquels le vène ou faux ébène, le cayecédrat ou acajou du Sénégal [...] sont trop loins de la côte pour qu'on puisse songer à les exploiter autrement que pour les besoins du pays. Les cayecedrats et surtout les fromagers servent à la construction des pirogues". J. Chautard, *Etude sur la Géographie physique et la Géologie du Fouta Djallon*, thèse présentée à la Faculté des Sciences de Paris pour l'obtention du titre de Docteur de l'Université, Paris, Henri Jouve éditeur, 1905, p. 180.

"Dieu les place [les griots] dans un cotonnier, un baobab, un kail (cédra) [...]. E.M. Laumann, *A la Côte occidentale d'Afrique*, Paris, F. Didot, 1894, p. 248.

Quant à l'origine, il apparaît qu'il s'agit d'un emprunt hybride. Le premier élément : caïl et ses variantes, provient du wolof [xaj] où il désigne cet arbre ; le second élément cédra est français. Toutefois, on constate que cédra ne dénote ni la sorte de citron épaisse, ni l'arbre qui porte ce fruit. Il s'agit en réalité, de la refrancisation de cèdre, terme issu de l'espagnol cédro.

En effet, il n'existe pas de relation phylogénétique entre le Cèdre d'une part, et ce bel arbre de la famille des Méliacées d'autre part qu'est le caïlcédra. Notre interprétation s'appuie sur les faits suivants :

On sait que Acajou du Sénégal est une autre dénomination du *Khaya senegalensis*, fréquente surtout avant guerre, dans les années 35. Or, aux pages 41-42 de sa *Contribution à l'étude des termes de voyage en français* (1505-1722), Paris, D'Artrey, 1963, Raymond Arveiller rapporte sous le mot-vedette ACAJOU les citations suivantes :

(Page 41). "1654 : "Le premier est l'Acaiou rouge que les Hollandois et les Anglois appellent tres mal a propos Cedre [...]. Au reste, il croist si prodigieusement grand que l'on tire communément de son tronc des canots ou petites barques toutes d'une pièce [...]" Du Tertre, *S. Christophe*, pp. 224-225".

"1655 : "Les Caraïbes font leurs pirogues "tous d'une pièce d'un arbre qu'on appelle Acaiou que quelques uns estiment estre une espece de Cedre." Pellegrat, *Relation*, II, pp. 70-71.

"1658 : "Celuy [l'acajou] qui est le plus estimé a le bois rouge, leger, de bonne senteur et fort facile a estre mis en oeuvre. On a remarqué par expérience que le ver ne l'endommage point ; qu'il ne se pourrit point dans l'eau... Et que les coffres et les aumoires qui sont faites de ces bois, donnent une bonne odeur aus habits [...] Ces proprietez sont cause que quelques uns ont creü que cet arbre étoit une espèce de Cedre [...]" Rochefort, *Histoire*, p. 68.

(Page 42) "1686 : "L'Acaïou est un arbre qui croist extrêmement haut et gros, Les François l'appellent ainsi, du nom que les Sauvages luy donnent et les Espagnols Cedro". Lieu Haïti. Frontignières, traducteur du hollandais d'oexmelin.

Ajoutons encore cette citation que nous extrayons du *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique* du Père Labat, Paris, Guillaume Cavelier, 1722, t. 5, p. 149 :

"Nos François de la Côte Saint Domingue à l'exemple des Espagnols appellent Cedres les arbres que nous appelons Acajoux aux Isles du Vent. Je ne parle pas ici de ces Acajoux qui portent des pommes et des noix [...] mais de ceux dont on se sert pour bâtir et pour faire des meubles. Le mot *Acajou* est Caraïbe et je croi qu'il convient mieux à l'arbre dont je parle que celui de Cedre. Car il ne ressemble nullement aux Cedres du Liban [...]"

Il ressort par conséquent de ces citations que Cèdre était la dénomination impropre de l'Acajou, les Espagnols l'appelant pour leur part Cédro. Georg Friederici, à la p. 157 de son *Amerikanistisches Wörterbuch und Hilfswörterbuch für den Amerikanisten, deutsch - spanisch - english*, 2. Auflage, Hamburg, Cram de Gruyter und Co, 1960, nous conforte dans notre interprétation ; il affirme notamment que les noms européens (cedar, cedro, cedre, Zeder) recouvrent des arbres différents dont il cite les plus courants et les plus importants : "2. Cedrela odorata L., Barbados Zeder, Bastard Zeder ; Cedar, Barbados cedar, bastard cedar, cigar box cedar ; Acajou, acajou blanc [...]"

En fait, les Espagnols appelaient Cédro, dès le XVe siècle, les arbres de la famille des Méliacées qu'ils rencontraient aux Caraïbes et dont le plus connu est Cedrela odorata qui est précisément proche botaniquement du caïlcédrat. Il restait encore à établir que Cèdre était employé également en Afrique occidentale. Paul Erdman Isert nous en administre la preuve à la p. 103 de ses *Voyages en Guinée et dans les Iles Caraïbes en Amérique tirés de sa correspondance avec ses amis*, Paris, Maradan, 1793.

"[...] Ses bords [ceux de la Volta] toujours verts sont garnis d'arbres et de buissons parmi lesquels le manglier, une espèce de tilleul, un arbrisseau épineux, sur-tout un grand arbre nommé ici improprement cèdre "

Cédrat est donc très probablement issu de Cèdre, terme emprunté à l'espagnol Cédro.

La composition hybride caïlcédrat a été forgée vraisemblablement entre 1793 et 1822, la citation officielle de Clermont Tonnerre donnant à penser que son usage est en effet antérieur à 1822.

Appellations tombées en désuétude :

ACAJOU DE MADÈRE (1895), QUINQUINA DU SÉNÉGAL (1895).

"Les espèces indigènes sont les suivantes : 1° Le CAÏLCÉDRAT (*Khaya senegalensis* ou *Swietenia senegalensis*). C'est l'un des plus beaux arbres connus. On l'appelle l'ACAJOU DU SÉNÉGAL ou DE MADÈRE. Son bois est plus tendre, et d'un grain moins serré que celui du véritable acajou, et il a

l'inconvénient d'avoir les zones et les rayons médullaires bien visibles à l'oeil nu [...]. Il a reçu aussi le nom de **QUINQUINA DU SÉNÉGAL**". R.P. André Sébire, *Les plantes utiles du Sénégal*, Paris, J.-B. Baillière et à Thiès chez l'auteur, 1895, pp. 52-53-54.

CAILLE DE BARBARIE (1865). N.f. Terme générique impropre désignant plusieurs espèces de caille, c'est-à-dire des oiseaux de la famille des Pteroclididés comme *Pterocles exustus*, Ganga sénégalais, *Pterocles quadricinctus*, Ganga de Gambie ou Caille de Barbarie.

"Il me suffit d'ébaucher une énumération sommaire des oiseaux recherchés par les chasseurs depuis l'outarde jusqu'au mange-mil en passant par la poule de pharaon, la pintade, la perdrix, la caille de Barbarie". Dr. F. Ricard, *Le Sénégalais, étude intime*, Paris, Chalamel, 1865, p. 55.

Autres dénominations tombées en désuétude :

CAILLE D'AFRIQUE (1926), GÉLINOTTE DE GAMBIE (1906).

"Caille d'Afrique ou Caille de Barbarie ou Gélinothe de Gambie (*Pterocles quadricinctus* [...]). Elle forme des bandes parfois très nombreuses, piète, s'envole souvent que sous les pieds des chasseurs". F. de Coutouly, *Gros et petit gibier en A.O.F.*, in *Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, 1926, t. IX, n° 1, p. 121.

"La Gélinothe de Gambie que les colons appellent sans raison Caille de Barbarie est de la taille de la perdrix d'Europe". Dr. Charles Maclaud, *Notes sur les mammifères et les oiseaux de l'Afrique occidentale*, Paris-Vendôme, Impr. G. Vilette, 1906, p. 252.

Remarques :

Dans un article intitulé *Une centaine d'erreurs et d'approximations relatives à la Faune ouest-africaine*, in *Notes Africaines* n° 86, avril 1960, p. 60, P.L. Dekeyser, M. Condamin, J. Derivot signalent : "le terme de Caille de Barbarie ou encore de "Perdrix de sable" est donné de façon aussi inexacte à des oiseaux de la famille des Pteroclididés, voisins des Columbides (Pigeons, tourterelles), il s'agit en fait des Gangas au plumage généralement couleur sable orné de brun ou de noir, aux pattes courtes".

Dans le *Catalogue des pièces remises au Cabinet du Roi*, manuscrit 2311 de Michel Adanson (1763), déposé dans le Carton Adanson, Muséum d'Histoire naturelle, Paris, on peut lire :

"2° Article les Oiseaux.

consistans (selon le relevé de M. de Buffon, article 12) En 1200 Espèces presque tous du Senegal et d'Egypte dont une grande partie manque au cabinet du Roy. rangés suivant les numéros de ma collection [...]

1,155 Tetrao 32 B. 1ere Espece de Caille du Sgl., toute semblable à celle de France Elle ne passe que l'iver au Sgl. Coturnix. 1 Mâle.

1,156 - C. 2e espece de Seide apelé Râle de terre ou Graugel et Caille de Barbarie. Krex Arist. Ortugometra Aldrov. 1 Mâle".

La 1^{re} espèce est identifiable aisément à *Coturnix coturnix* c'est-à-dire à la Caille des blés, par contre, aucun élément ne nous permet de déterminer si "Caille de Barbarie" constitue une appellation impropre pour un oiseau de la famille des Pteroclididés. Cependant, la chose semble probable. Ce composé Caille de Barbarie étant utilisé surtout par les chasseurs. On peut imaginer que les premiers Français venus au Sénégal se sont livrés à cette activité et, comme pour d'autres appellations impropres telles poules de Pharaon, perdrix, canepetière etc., ils ont créé ces dénominations, par analogie de référent, et les ont propagées.

CAÏMAN 1714), KAYMAN (1818 [1816]), CAYEMAN (1802 [1786-1787]), CAYÉMAN (1789), CAYEMENT (1767), CAYEMEN (1728), CAYMAN (1605). N.m. 1 - (*Osteolamius tetraspis*). Crocodile. 2 - (1977) Au figuré, individu sans scrupules, requin.

1. "Il y a dans la rivière de Sestre comme dans les autres d'Afrique, des dragons d'eau qu'on nomme Caïmans". R.P. Godefroy Loyer, *Relation du Voyage du Royaume d'Issigny* (1714), in *L'Etablissement d'Issigny 1687-1702*, Paul Roussier, Paris, Larose, 1935, p. 152.

"La peur que nous avions des kaymans nous empêchait de nous éloigner du bord". Alexandre Corréard et J.B. Henri Savigny, *Le Naufrage de la Frégate la Méduse* seconde édition, augmentée de notes de M. Bredif, ainsi que des notes anonymes, Paris, chez Eymery, Delaunay, 1818, p. 345.

"On trouve dans cette partie de l'Afrique, mais en nombre plus considérable que partout ailleurs, des crocodiles ou cayemans, des éléphants et des chevaux marins". Jean-Baptiste, Léonard Durand, *Voyage au Sénégal, ou Mémoires historiques, philosophiques et politiques sur les découvertes, les établissements et le commerce dans les mers de l'Océan atlantique, depuis le Cap-Blanc jusqu'à la rivière de Serre Lionne [...]*, Paris, Agasse, an X - 1802, t. 1, p. 248.

"Des monstres se jouent sur ces eaux et dans cette verdure, le cayéman, l'hyppopotame, les serpens d'eau nagent autour du vaisseau". Dominique Harcourt Lamiral, *l'Afrique et le peuple affricain considérés sous tous leurs rapports avec notre commerce et nos colonies*, Paris, Dessenne, 1789, p. 71.

"Le crocodile, que les Nègres appellent Cayement peut être mis dans le genre des lézards". Abbé Demanet, *Nouvelle histoire de l'Afrique française enrichie de Cartes et d'Observations Astronomiques et Géographiques*, Paris, chez la Veuve Duchesne, Lacombe, 1767, t. 2, p. 137.

"Ce qu'il y a de singulier et qui ne se trouve en aucun autre lieu du monde qu'en celui-là, c'est que les crocodilles ou cayemens qui sont des animaux très carnassiers et très dangereux, viennent familièrement se promener dans le Village sans faire le moindre mal à personne". R.P. Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale, contenant une description exacte*

du Sénégal et de pays situés entre le Cap Blanc et la rivière de Serrelionne [...], Paris, Guillaume Cavelier, 1728, t. V, p. 238.

"Les Cocodrils s'appellent par plusieurs caymans". P. de Marées, *Description et récit historial du riche royaume d'or de Guinea autrement nommé, la coste de l'or de Mina* [...], Amsterdam, Impr. chez Cornille Claesson, 1605, p. 59.

Remarques :

Selon R. Arveiller dans sa *Contribution à l'étude des termes de voyage*, Paris, d'Artrey, 1963, p. 119. Ce terme, emprunté à l'espagnol caimán, lui même issu du caraïbe acayouman " dès la période 1588-1610 [...] pénètre dans le français des gens de science "droguistes" et géographes. Un ouvrage de 1588 nous montre le terme passant d'un texte traduit à une définition en langue française :

"... ils rencontroyent d'aventure en leur chemin [aux îles Philippines] une espece de lesard, qu'ils appellent Caïman" écrit La Porte traducteur de l'espagnol Mendoza ⁽⁶⁾. Et il ajoute en marge pour le lecteur français curieux :

"Caïman est une espece de grand lesard, dont font mention Cieça et Carate en leurs hist. et Monardis, en ses Simples du nouveau monde au titre de la pierre des Caïmans ⁽⁷⁾.

⁽⁶⁾ *Hist. du grand royaume de la Chine*, f. 274 v°. Passage cité en partie par M. König, d'après l'édition de 1589 : "une espece de lesard, qu'ils appellent Cayman"⁽⁷⁾ *Id.*"

On notera qu'au Sénégal, c'est le Baron Roger qui dénoncera cet usage impropre : "Il n'existe de caïmans proprement dits qu'en Amérique ; cependant, au Sénégal on donne ce nom au crocodile [...] J'ai suivi l'usage du pays dans lequel j'écrivais et j'ai appelé caïman le crocodile qui vit dans les eaux du Sénégal et qui est le véritable crocodile vulgaire ou du Nil (Geof. et Cuvier). Les crocodiles diffèrent au surplus très-peu des caïmans ; on les distingue principalement en ce que les quatrièmes dents inférieures de ceux-ci sont reçues dans des creux de la mâchoire inférieure, ce qui n'a pas lieu pour les premiers". Baron Roger, *Fables sénégalaises recueillies de l'Ouolof et mises en vers français avec des notes destinées à faire connaître la Sénégambie, son climat, ses principales productions, la civilisation et les mœurs des habitants*, Paris, Nepveu, 1828, p. 101.

La dénomination scientifique *Osteolamus tetraspis* est issue du grec, ostéon "os" et laimos "gorge" par allusion au fait que la région gulaire est protégée par des plaques osseuses ; les termes grecs tetra "quatre" et aspis "bouclier" font référence à la présence de quatre (grosses) plaques osseuses sur la nuque.

2. "Les choses allèrent donc clopin-clopant et c'est ce qui décida Ndiouga à traiter avec deux "caïmans" français qui lui firent signer une location en session de bail pour une durée de 10 ans". Sadibou Fall, *Le Politicien*, n° 2, février 1977.

CAISSE POPOTE (1951), CAISSE DE POPOTE (1910). N.f. Coffre en métal ou en bois, plus récemment en polystyrène, contenant tous les ustensiles et vivres nécessaires lors des tournées ou des déplacements prolongés en brousse.

"Ce matériel s'accompagnera avantageusement d'une caisse-popote avec ustensiles de cuisine, d'une table, d'un siège pliant genre "transatlantique", Anon., *Les cantines du sergent Donation* in *CLIMATS*, France et outremer n° 265, janvier 1951.

"Mon boy affirma [...] que le liquide avait fui de la caisse de popote". Robert Randau, *Le Commandant et les Foulbés, roman de la grande brousse*, Paris, E. Sansot, 1910, p. 129.

Remarque :

Ce composé est emprunté au vocabulaire militaire.

CALAO (1783). N.m. Nom courant d'un grand nombre d'espèces de la famille des Bucérotidés, c'est-à-dire d'oiseaux de moyenne à grande taille, noirs et blancs au vol laborieux, pourvus d'un bec fort et recourbé, surmonté chez certaines espèces d'un casque.

"Nous avons adopté, d'après nos Nomenclateurs le nom de *calao* pour désigner le genre entier de ces oiseaux quoique les Indiens n'aient donné ce nom qu'à une ou deux espèces". Georges Leclerc Buffon, *Histoire naturelle des oiseaux suivant la Copie de l'Imprimerie royale*, Paris, 1783, tome huitième, p. 25.

Remarques :

- Le terme est d'origine malaise. Buffon signale qu'aux Philippines, on dit *calao* ou *cagao* (cf. p. 41 du tome VIII de son *Histoire naturelle des Oiseaux* de 1783).

Michel Adanson, à la p. 77 de son *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec la relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, utilise le terme impropre de toucan : "Il était midi ; et je finissais à peine de recharger mon fusil après avoir tué deux toucans, lorsque je vis un tigre à mes côtés".

Adanson se conforme sans doute à un usage local, usage qui a perduré jusqu'à nos jours, pour s'appliquer au *Calao à bec noir*, voir notre rubrique *Remarques* à cet article.

CALAO À BEC NOIR (1760). N.m. (*Tockus nasutus*). Oiseau de taille moyenne (50 cm) qui se reconnaît à son bec noir, fort recourbé, portant une petite tache blanche chez le mâle et une large tache blanche devenant acajou à l'extrémité chez la femelle, remarquable également à son dessus cendré, à ses ailes tachetées de blanc crème, à son dessous blanc sale, à sa queue gris-noir, blanche aux extrémités et au sourcil blanc qui descend sur la nuque.

"Le Calao à bec noir du Sénégal. Voyez Pl. XLVI Fig. 1.

Il n'est guère plus gros qu'une *Pie*. Sa longueur depuis le bout du bec jusqu'à celui de la queue est d'un pied huit pouces six lignes, et jusqu'à celui des ongles d'un pied cinq pouces deux lignes. Son bec, qui a à son origine un pouce d'épaisseur, a depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche trois pouces huit lignes de long. [...] La tête la gorge, le col, le dos, le croupion les plumes scapulaires et les couvertures du dessus de la queue sont d'un gris sale [...]. La poitrine, le ventre, les côtés, les jambes, les couvertures du dessous de la queue et celle du dessous des ailes sont d'un blanc sale. [...] Le bec est tout noir, excepté qu'il y a de chaque côté du demi-bec supérieur une tache longitudinale jaune placée au dessous des narines. [...] On le trouve au Sénégal d'où il a été envoyé à *M. de Réaumur* par *M. Adanson*". *Brisson, Ornithologie ou méthode contenant la division des oiseaux en Ordres, Genres, Espèces, et leurs variétés*, Paris, Cl. Jean-Baptiste Bauche, 1760, t. IV, pp. 573-574.

Remarques :

Tockus est la latinisation du nom wolof tok qui sert à désigner le calao. Le nom d'espèce *nasutus* est d'origine latine et signifie "ayant un bec fort", ce qui constitue effectivement une caractéristique chez cette espèce.

Dans le n° 87 des *Notes Africaines* de juillet 1960, P.L. Dekeyser, M. Condamin, J. Derivot, à la p. 98 de leur article intitulé *Une centaine d'erreurs et d'approximations relatives à la faune ouest-africaine*, relèvent que : Les Toucans sont des Oiseaux américains au bec très volumineux et vivement coloré. On donne bien à tort, [...] ce nom au petit Calao, au plumage terne, au vol ondulant, et dont le bec, bien que très long, n'a pas du tout la même forme. Les familles auxquelles ils appartiennent sont tout à fait différentes".

Buffon déclare dans son *Histoire Naturelle des Oiseaux, suivant la Copie de l'Imprimerie royale*, 1783, tome huitième, p. 27. en évoquant le Calao à bec rouge :

"Les nègres du Sénégal lui ont donné le nom de tock et nous avons cru devoir le lui conserver. Or, dans son *Catalogue des Oiseaux*, manuscrit 2311, Carton Adanson Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, Adanson note : "1,120 tok Seneg. 96A Nouveau genre appelé tok au sgl. grandeur du pigeon bec rouge 1 mâle".

CALAO À BEC ROUGE (1760). N.m. (*Tockus erythrorhynchus*). Oiseau de taille moyenne (45 cm) identifiable à son bec rouge, recourbé et comprimé latéralement, son large sourcil blanc, reconnaissable également à la raie blanche qui partage son manteau brun-noir, ses ailes mouchetées noir et blanc, son dessous blanc et sa queue brun-noir.

"Le Calao à bec rouge du Sénégal. Voyez Pl. XLVI Fig.2.

Il est à peu près de la grosseur du précédent [...] Son bec qui a à son origine douze lignes et demie d'épaisseur, a depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche trois pouces cinq lignes de long ; sa queue six pouces dix lignes.[...] Le col, la poitrine, le ventre, les côtés, les jambes les couvertures du dessus de la queue et celles du dessous des ailes sont d'un blanc sale [...] Les couvertures du dessus des ailes sont d'un blanc sale, varié de taches noirâtres, le blanc sale occupant le milieu de chaque plume [...]. Le bec et les pieds sont rouges [...]. On le trouve au Sénégal, d'où il a été envoyé à *M. de Réaumur* par *M. Adanson*. *Brisson, Ornithologie ou méthode contenant la division des oiseaux en Ordres, Genres, Espèces et leurs variétés*, Paris, Cl. Jean-Baptiste Bauche, 1760, t. IV, pp. 575-576.

Remarque :

Sur l'origine de *Tockus*, on se reportera à la remarque concernant le Calao à bec noir.

Erythrorhynchus provient du grec *eruthros* "rouge" et de *runkhos* "bec" par allusion à la couleur du bec de cette espèce.

CALDÉ (1728). N.m. (Hist.) 1 - Grand local réservé aux audiences ou aux conversations. 2 - (1749-1753). Appentis.

1 - "Cette enceinte qui est fort spacieuse renferme beaucoup de bâtimens et entre autre un caldé, c'est-à-dire une salle d'Audience, grande, haute et ouverte de tous côtez [...]". R.P. Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale, contenant une description exacte du Sénégal et des païs situés entre le Cap Blanc et la riviere de Serrelionne, jusqu'a plus de 300 lieues en avant dans les terres etc. Avec l'état ancien et présent des Compagnies qui y font le commerce*, Paris, Guillaume Cavelier, 1728, t. IV, p. 177.

2 - "[...] un caldé ou appentis : mbàr". Michel Adanson, *Documents inédits sur la langue wolof*, (1749-1753 ?) publiés par C. Becker, V. Martin, C. Mbodj, Kaolack, 1978, p. 41 [Publication multigraphiée].

Remarques :

Notre attestation la plus récente date de 1757 (1749-1753), elle a été puisée chez Michel Adanson aux pp. 95-96 de son *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec une relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757 :

"Les habitants du lieu [Albréda, dans l'actuelle Gambie] en avoient profité pour faire un caldé, c'est-à-dire, une salle de conversation. Cette salle consistoit en un plancher élevé de deux a trois pieds au dessus de terre, et composé de plusieurs fourches plantées les unes à côté des autres, sur lesquelles portoient des traverses : on avoit recouvert le tout avec des claies fort serrées [...]"

Sur l'origine de ce terme emprunté au poular, voir à CALDER, dans la rubrique *Remarques*.

CALDER (1658). V. intr. (Sorti de l'usage) Conserver, bavarder, causer ; ancien synonyme de PALABRER, voir à cette entrée.

"Après soupé, tous les anciens du village vinrent s'asseoir sur des nattes à l'entour de nous pour *calder* c'est a dire converser, ce qui est un de leurs plus grands plaisir [...]" Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage au Sénégal du sieur de La Courbe, fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, E. Champion, E. Leroux, 1913, p. 78.

"Après qu'elles eurent diné [les suivantes de la femme de Brac] je rentray dans la chambre où elles se mirent à fumer et a *calder* de nouveau, c'est a dire converser". *Ibid.*, p. 162.

Remarques :

L'attestation la plus récente que nous ayons découverte, figure chez le R.P. Jean-Baptiste Labat, au t. IV, p. 186, de sa *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale contenant une description exacte du Sénégal et des pays situés entre le Cap Blanc et la rivière de Serrelionne [...]*, publiée en 1728, à Paris chez Guillaume Cavelier :

"On se mit à table et on soupa et aussitôt après le Folgar commença et il fallut que le General allât passer la plus grande partie de la nuit à Calder avec les anciens, et à voir le bal que la jeunesse lui donnoit".

Ce verbe est issu du poular. C'est, semble-t-il, le seul verbe à avoir été emprunté à une langue du Sénégal. L'étymon en est vraisemblablement l'infinitif [ha:ldɛ] "parler, raconter", lequel optimise au plan phonético-phonologique les facteurs favorisant l'intégration ; on notera sommairement que [h] et [k] sont articulatoirement proches et surtout que la structure syllabique de ce verbe (racine cvc et morphème de l'infinitif -de) trouve son équivalent dans nombre de verbes français du 1er groupe ayant une syllabe finale [de], ex. : solder, garder, corder, carder, farder, tarder, barder, border, etc. (caleter n'est attesté qu'en 1798).

À la p. 224 de son article *De quelques termes usités aux XVII^e et XVIII^e siècles sur les côtes de l'Afrique occidentale [...]* publié in *Etymologica*, 1958, relève que ce verbe "doit venir de l'arabe par l'intermédiaire du toucouleur ou du peul. En effet, poular kale "parle" (impératif), hala "parole, discours, récit", halde "parler, raconter" (verbe employé surtout au pluriel avec l'initiale k) sont des formes qui se rattachent à l'arabe quâla "il a parlé"

(H. Gaden, *Proverbes* ..., p. 13 n° 55 ; Le poular II, p. 86)". Complétons les références lacunaires : Henri Gaden, *Proverbes et maximes peuls et toucouleurs*, Paris, Institut d'ethnologie, 1931, t. XVI et *Lexique français-poular*, Paris, Leroux, 1914.

CALDOU (1972). N.m. Spécialité culinaire de Casamance consistant en une sorte de soupe aux poissons préparée au citron ou au bissap, servie avec du riz créole.

"Caldou. Originnaire de Casamance, cette sauce contrairement aux autres toujours épaisses, est liquide. Soupe plus que sauce, sa finesse est exaltée par le jus de citron. Il ne faut vraiment pas hésiter à l'essayer". Monique Biarnès, *La cuisine sénégalaise*, Dakar, Société Africaine d'Édition, 1972, p. 23.

Remarque :

Ce terme est emprunté au portugais caldo qui signifie "bouillon".

CALEBASSE (1695), CALLEBASSE (1778), CALBASSE (1695), CALBACE (1685). N.f. Récipient de forme hémisphérique à usage domestique, musical voire décoratif, qui est fait soit du fruit du calebassier (*Crescentia cujete*) ou de certaines Cucurbitacées ou en bois.

"Ils parviennent ainsi jusqu'au haut, font leurs incisions et attachent des Calebases pour recevoir la liqueur qui distille". Jacques Le Maire, *Les Voyages du sieur Le Maire aux isles Canaries, Cap-Verd, Sénégal et Gambie, sous M. Dancourt, directeur général de la Compagnie Royale d'Afrique* (publiés par M. Saviard), Paris, Colombat, 1695, p. 96.

"Le Balafond est un instrument dont les Nègres se servent dans leurs divertissemens [...]. Cet instrument paroît imiter un peu le tympanum des hebreux [...]. Au dessous de ces planches sont adaptées aussi des Callebasses dont la grosseur va toujours en diminuant par gradation". Le Brasseur, *Détails historiques et politiques sur la Religion, les Moeurs et le Commerce des peuples qui habitent la Côte occidentale d'Afrique*, Rambouillet, juin 1778, Archives C²₆, M.S. 12080, Paris, Bibliothèque nationale, ss pag.

"[...] une calbasse, ou un chaudron leur sert de violon, car elles veulent du bruit". Jacques Le Maire, *Les Voyages du sieur Le Maire aux isles Canaries, Cap-Verd, Sénégal et Gambie, sous M. Dancourt, directeur général de la Compagnie Royale d'Afrique* (publiés par M. Saviard), Paris, Colombat, 1695, p. 155.

"Quelque tems apres, on nous servit a manger ; c'estoient trois grandes calebaces ou gamelles, dont ils se servent au lieu de plats". Michel Jajolet de La Courbe, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, E. Leroux, 1913.

Remarques :

La forme CALLEBASSE figure encore dans le *Dictionnaire volof-français* de Mgr. Kobès et O. Abiven, Dakar, Mission catholique, 1923 aux pages 13 et 14.

Ainsi, peut-on lire :

"BAGAN g. grande callebasse en bois" et "BALAFONG b., instrument de musique fabriqué par les Mandingues et consistant en petites callebasses de dimensions graduées et suspendues à des planchettes que l'on frappe d'un coup sec".

CALEBASSÉE (1910), CALLEBASSÉE (1669, Côte de Guinée). N.f.
Contenu d'une callebasse.

"Un peulh armé de la lance à trois dents nous croise [...] son captif qui chancelle car il a trop bu, nous offre une calebassée de vin de palme". Robert Randau, *Le Commandant et les Foulbés*, Paris, E. Sansot, 1910, p. 36.

"[...] son mary luy apporta sa Fetiche et luy fait boire une calebassée d'un breuvage fait avec du vin de Palme, où il met de ces herbes qui entrent dans la composition des Fetiches [...]". Villault de Bellefond, *Relation des costes d'Afrique appellées Guinée avec la description du pays, moeurs et façon de vivre des habitants, des productions de la terre et des marchandises qu'on en rapporte, avec des remarques historiques sur ses costes*, Paris, D. Thierry, 1669, p. 278.

1 - CALEBASSIER (1728), CALLEBASSIER, Soudan (1802 [1785-1787]), CALBASSIER (1695). N.m. (Crescentia cujete). Arbuste d'ornement, originaire d'Amérique tropicale, qui développe de grosses fleurs verdâtres naissant sur le tronc et des fruits ronds ou ovoïdes appelés calebasses et utilisés comme ustensiles de cuisine.

"On trouve dans cette Isle grand nombre de Calebassiers. Les Negres estiment infiniment cet arbre, et ils ont raison car c'est luy qui leur fournit toute leur vaisselle". R.P. Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale contenant une description exacte du Sénégal et des païs situés entre le Cap Blanc et rivière de Serrelionne, jusqu'à plus de 300 lieues en avant dans les terres etc. Avec l'état ancien et présent des Compagnies qui y font le commerce*, Paris, Guillaume Cavelier, 1728, t. II, p. 317.

"Les baobabs, les benteniers, les callebassiers, toutes les espèces de palmiers [...] y croissent et prospèrent naturellement sur les terres du Bambouk". Sylv. Meinrad Xavier Golberry, *Fragmens d'un voyage en Afrique fait en 1785, 1786, 1787, dans les Contrées occidentales de ce continent comprises entre le Cap Blanc de Barbarie par 20 degrés 47 minutes et le Cap de Palmes, par 4 degrés 30 minutes, latitude boréale*, Paris, chez Treuttel et Würtz, an X de la République, 1802, t. 1, p. 405.

"Ce lieu-là est garni de plusieurs arbres que nous nommons Calbassiers, parce que son fruit est semblable à une calbasse". Le Maire, *Les voyages du sieur Le Maire aux Iles Canaries, Cap Verd, Senegal et Gambie*, Paris, Jacques Collombat, 1695, p. 133.

Remarques :

Chez plusieurs voyageurs, on note une confusion entre le Calebassier (*Crescentia cujete*) et le Calbassier (*Adansonia digitata*). Ainsi, chez le Père Labat, à la p. 320 du t. 2 de sa *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale [...]*, c'est-à-dire 3 p. après avoir observé que le Calebassier fournit aux nègres toute leur vaisselle, l'auteur note : "Les Negres pilent les feüilles du calebassier et les mettent avec le couscous [...] Ils nomment cette composition du Lalo".

Or, le lalo est précisément fourni pour l'essentiel, par les feuilles de Baobab et jamais par les feuilles du *Crescentia cujete*.

Le nom de genre représente une dédicace à Pietro de Crescenzi, né à Bologne en 1230 et qui est considéré comme le premier auteur ayant écrit sur l'agriculture depuis les Romains avec son ouvrage *Opus ruralium commodorum*. *Cujete* est le nom de cette plante chez les Indiens de l'Amérique Tropicale.

2 - CALEBASSIER (1757 [1749-1753]), CALBASIE (1789 [1765]), CALBASSIER (1637). N.m. Ancien synonyme de Baobab, voir à cette entrée.

"C'étoit un calebassier, appelé pain de singe, que les oualofes nomment gui dans leur langue". Michel Adanson, *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec la relation abrégée d'un voyage fait en ce pays pendant les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1757, p. 54.

"L'on y jette [sur la farine de mil] du beurre qui fond aussitôt et après l'avoir broyé dans la pâte, on verse du lait aigre ou doux, avec le jus du fruit d'un arbre nommé calbasie, qui produit un aigret très-agréable au goût. Ce déjeuner se nomme en français sanglet et en nègre laclalot". Pruneau de Pommeberge, *Description de la Nigritie*, Paris, Maradan, 1789, p. 42.

"Nous auuons veu [à Rufisque] vn Calbassier fort gros et grandement ancien auquel ces pauvres Infideles ont vne grande creance [...]". Alexis de Saint Lô, *Relation du voyage du Cap-Verd*, Paris, F. Targa, Roüen, D. Ferrand, 1637, p. 129.

Remarque :

Sur l'origine de ce terme, L.F. Flutre dans son article *De quelques termes usités aux XVII^e et XVIII^e siècles sur les côtes occidentales d'Afrique et qui ont passé dans les récits des voyageurs du temps*, paru in *Etymologica*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1958, p. 219 signale que : "Les Portugais dès le XV^e siècle l'appelèrent cabaceyra mot qui fut francisé à partir du XVIII^e siècle au moins, en calebassier". Le mot signifie alors Baobab.

R. Arveiller dans sa *Contribution à l'étude des termes de voyage en français* (1505-1722), Paris, Editions d'Artrey, 1963, p. 134 émet l'hypothèse que ce terme a été créé en Afrique occidentale, et aurait été employé aux Antilles pour désigner un arbuste produisant des fruits rappelant la calbasse. Cette hypothèse est vraisemblable.

On note, en effet, que les attestations relevées pour le *Crescentia cujete* sont postérieures à celles de l'*Adansonia digitata*, l'arbre ayant été introduit.

CALÈCHE (1973). N.f. Voiture de place, découverte, à deux roues, avec une seule banquette et tirée par un seul cheval.

"De la bascule à la calèche qui assure le transport, ce sont les mêmes moments de gratitude qui se lisent sur les visages". A. Sow, *Le Soleil*, 22.06.1973.

Remarques :

En français central, le nom de calèche est réservé à une voiture à quatre roues munies à l'arrière d'une capote à soufflet.

Dans le roman d'André Demaison, *L'Etoile de Dakar*, Paris, Presses de la Cité, 1948 à la p. 26 on lit cette remarque à propos des calèches :

"Corvin envoya un garçon de l'hôtel chercher une de ces calèches à deux chevaux qui faisaient le service en ville.

Par ailleurs, on sait que les premiers taxis ont été mis en service en 1950. On peut présumer par conséquent que le vocable calèche dans son acception sénégalaise a dû apparaître après 1950.

CALÈCHE-TAXI (1974), CALÈCHE TAXI (1977). N.f. Calèche à quatre roues, munie d'un toit de toile, ouverte sur les côtés et tirée par un seul cheval.

"Bien que ramenée à un rôle de capitale provinciale, Saint-Louis connaît une animation permanente. Des calèches-taxis aux vives couleurs sillonnent ses rues étroites". Anon., *Guides touristiques de l'Afrique, Sénégal, Mali, Mauritanie, Niger*, Paris, Hatier, 1974, t. 1, p. 70.

"Calèche taxi kassoumaye. Dessinée et réalisée par le patron, a connu un succès sans précédent. Elle sera fabriquée en 1977". Anon., publicité parue in *Le Soleil*, 03.01.1977.

CALUMET (1967), Antilles (1897). N.m. (*Olyra latifolia*). Plante à tige ligneuse, cylindrique et lisse et à feuilles vert-pâle larges et longues, qui développe des fleurs disposées en panicule.

"Glumes lisses, ovales, concaves, à sommet longuement acuminé ; fleurs disposées en panicule longue de 10 cm. environ, assez condensée, dépassant peu les dernières feuilles ; graines ovoïdes grisâtres, lisses longues de 9 mm. ; feuilles larges de 3 à 5 cm, longues de 10 à 15 cm. [...] (Niokolo-Koba,

galeries forestières) [...] (*Calumet - d. fu rénum, ka tira*).... *Olyra latifolia*". Jean Berhaut, *Flore du Sénégal*, Dakar, Clairafrique, 1967, p. 412.

Antilles (1897).

"*O. latifolia* L., *O. paniculata* Sw ; Olyre à feuilles larges. Vulgo : Calumet [...]. Vivace, sarmenteux, haut de 3-5 mèt., à tige ligneuse, cylindrique polie, d'une épaisseur de 8-9 mm., contractée aux noeuds, à branches pendantes". R.P. Duss, *Flore phanérogamique des Antilles françaises (Martinique et Guadeloupe)* avec annotations sur l'emploi des plantes par le Professeur Edouard Heckel, Extrait. *Annales de l'Institut Colonial de Marseille*, 3è volume, 4è année 1896, tome II, Mâcon, Protat frères, 1897, p. 504.

Remarques :

La dénomination vulgaire fait référence à la longue tige cylindrique et creuse qui peut servir de pipe.

Le nom de genre *Olyra* provient du grec *ólura* où il désigne une céréale de moindre valeur que le froment : l'épeautre peut-être. Dans l'Iliade d'Homère, c'est avec l'orge une nourriture de chevaux. Toutefois chez Galien, on note qu'on peut en faire du pain. Nous restons perplexe quant à la congruence de l'appellation ; peut-être faudrait-il prendre en compte le fait que les semences de cette plante ne donnent que peu de farine ?

Latifolia est un composé latin (*lātus* "large" et *folium* "feuille") qui signifie "à larges feuilles", ce qui est effectivement caractéristique chez cette plante.

CAMALINGUE (Mauritanie, 1643 [1639]). I - Roi élu exerçant son autorité sur les Maures. II - (1728). Prince héritier assurant la fonction de ministre dans l'état maure.

1 - "[...] Lelong de ce fleuve, on treuve quatre Royaumes premierement celuy des negres, de Lybie, commandé par Damel, celuy des foules par Brac, celuy des Maures de Barbarie, par Camalingue, et celuy des Maures et Barbares voisins du Royaume de tombuto [...]". Claude Jannequin, *Voyage de Lybie au Royaume de Senega, le long du Niger avec la description des habitants qui sont le lon de ce fleuve, leurs coutumes et façons de vivre, les particularités les plus remarquables de ce pays faict et composé* par Claude Jannequin Sieur de Rochefort, Chaalonnais, de retour en France l'an 1639, à Paris chez Charles Roüillard, 1643, p. 80.

2 - "Le Camalingue ou Lieutenant general de l'Etat qui pour l'ordinaire est l'héritier présomptif de la Couronne, reçoit aussi un present annuel ou coutume de la part de la Compagnie". R.P. Jean-Baptiste Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale, contenant une description exacte du Sénégal et des païs situés entre le Cap Blanc et la riviere de Serrelionne, jusqu'à plus de 300 lieües en avant dans les terres etc. Avec l'état ancien et présent des Compagnies qui y font le commerce*, Paris, Guillaume Cavelier, 1728, t. III, p. 211.

CAMAROPTÈRE À DOS GRIS (1966). N.m. (*Camaroptera brevicaudata*). Petit oiseau (11cm,5) de la famille des Sylviidés, reconnaissable à ses jolies ailes vert olive, sa courte queue souvent dressée, ses longues pattes orange et qui a l'habitude de sautiller dans les buissons.

"*Camaroptera brevicaudata* (Cretzschmar). Fr. Camaroptère à dos gris. Angl. Grey-backed Camaroptera. Port. : Carriça-rabeta". P.L-Dekeyser et J.M. Derivot, *Les Oiseaux de l'ouest africain*, Dakar, I.F.A.N., fascicule 1, 1966, p. 298.

Remarque :

Le nom vulgaire camaroptère est la francisation de la dénomination scientifique issue du grec kamarotòs "cintré" et ptéron "aile", c'est-à-dire aile cintrée, caractéristique qui s'applique bien à la forme des ailes de cette fauvette. Brevicaudata est l'adjectif composé, dérivé du latin brevis "court" et caudatus qui signifie "pourvu d'une queue", par allusion à la petitesse de la queue chez cet oiseau.

CAMBÉRÉNOIS (1975). N. Habitant ou originaire de Cambérène, petite localité proche de Dakar.

"Les Cambérénois étaient battus sur toutes les balles". Mansour Dieng, *Le Soleil*, 18.08.1975.

CAMION-REMORQUE (1970). N.m. Semi-remorque.

"La brigade des recherches de la police a arrêté à la sortie du môle 1, neuf manoeuvres journaliers [...] qui dissimulaient sous une bache, dans un camion-remorque des chaussures volées à bord d'un cargo". Ed. Corrèa, *Le Soleil*, 1er-02/08/1970.

CAMISOLE (1820 [1818]). N.f. Vêtement féminin, à manches courtes, couvrant le haut du corps et qui se porte généralement sur un pagne servant de jupe.

"Elles [les femmes poules] mettent un voile de mousseline sur la tête, quelques unes portent une camisole à manches". G.T. Mollien, *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique aux sources du Sénégal et de la Gambie fait en 1818 par ordre du gouvernement français, avec cartes et vues dessinées et gravées par Ambroise Tardieu*, Paris, A. Bertrand, 1820, t. 1, p. 290.

Remarque :

Le *Dictionnaire historique de la langue française* de 1992, sous la direction d'Alain Rey, signale au t. 1, p. 334, que "Le mot a désigné un vêtement à manches porté par les hommes sur la chemise et un vêtement de nuit féminin (1849)".

Le *T.L.F.* au t. 5, 1977, p. 77, produit pour sa part une attestation de 1870 avec cette définition : "A. - Vêtement court ou long et à manches, qui se portait sur la chemise". La citation fait référence à un vêtement masculin. Le *T.L.F.* ajoute ensuite : "En partic., vx. Court vêtement de nuit porté par les femmes sur la chemise de jour", illustré d'une citation de 1859. Il est intéressant de noter que le *Petit Larousse illustré*, publié en 1906, sous la direction de Claude Augé donne à la p. 144, une définition qui, bien que générale, approche celle relevée au Sénégal. "Vêtement de femme court et à manches".

CAMPAGNE (1896). N.f. (Vieilli) Période de récolte et de commercialisation des arachides.

"Anciennement notre métier était à nul autre pareil. Il est vrai que le commerce rapportait beaucoup [...] et d'abord nous [les traitants] avons carte blanche pour toute la durée de la campagne". Picrochole, *Le Sénégal drôlatique*, Paris, Dupont, 1896, p. 10.

Remarques :

Ce vocable n'est jamais utilisé avec le sens du français central de "campagne" s'opposant à "ville".

Quant à l'origine de cet emploi, il s'agit très vraisemblablement d'une survivance lexicale. En effet, on notera que le *T.L.F.* au t. 5, 1977, à l'article **CAMPAGNE**, p. 82 en II, B 2, indique : "[avec insistance sur le caractère saisonnier de l'action ou ses limites de temps] *Vieilli*. Saison propre à certains travaux d'une durée inférieure à l'année" et le *T.L.F.* de produire ces deux illustrations : "Cette maison sera bâtie en trois campagnes (Littré, Ac. 1835-1878) ; embaucher des ouvriers pour toute la campagne (Jossier 1881)".

CAMPEMENT (1935). N.m. Lieu d'hébergement, situé en dehors des grandes agglomérations, au confort plus ou moins sommaire et destiné à recevoir surtout des touristes.

"L'administrateur en chef du Sine Saloum indique que le campement touristique de Dangané [...] vient d'être terminé". Ousmane Soce, *Paris-Dakar*, 30.04.1935.

1 - CANA (1970). N.m. Américain (registre familial).

"Bien sûr que j'ai travaillé dans ma vie, mais c'était pendant la guerre, j'avais un "job" (travail) chez les "Canas" (Américains). [...] Crois-moi il y a des "Cordons bleus" parmi nous qui savent faire la cuisine. D'ailleurs, moi-même j'étais cuisinier chez les "Canas". Propos anonymes recueillis par Mass, *Le Soleil*, 25.08.1970.

Remarques :

Ce terme se réalise [ka:na]. Quant à son origine elle est incertaine. Elle pourrait provenir de l'aphérèse d'américain avec, peut-être, l'influence d'une autre aphérèse issue de jerricane, objet typiquement américain ; les troupes américaines ont occupé Dakar au cours de la seconde guerre mondiale.

2 - CANA (1978). N.m. Alcool de canne à sucre (consommé surtout par les personnes originaires des Iles du Cap-Vert).

"Sans doute as-tu pris du cana ? Tu veux te mesurer à moi ?". Moustapha Diaité, *Cous rompus* in *Anthologie de la nouvelle sénégalaise* (1970-0977), Dakar-Abidjan, 4e trimestre 1978, p. 41.

"Le commandant de la brigade de gendarmerie de Foundiougne [...] et l'un des gardiens de la paix de Djilor ont saisi 200 litres de "cana", alcool à base de sève de plante". Boubacar Gueye, *Le Soleil*, 01.08.1978.

CANADIEN (1970). N.m. Habitant ou originaire de Saint-Louis du Sénégal.

"En rupture de ban Cheikh N'Diaye, mécanicien actuellement sans travail, est un "Canadien" qui aurait sans doute mieux fait de retourner dans sa ville natale au lieu de traîner ici à Dakar où il est interdit de séjour [...]". Ed. Corrêa, *Le Soleil*, 20.08.1970.

Remarque :

L'origine de cette appellation provient du nom de la veste de toile portée par la plupart des supporters de l'équipe de football de Saint-Louis, parce qu'elle était identique à la veste d'été des troupes canadiennes stationnées au Sénégal, peu après la seconde guerre mondiale, et avait peut-être été fournie par ces troupes. Les porteurs de cette veste à manches courtes et à martingale appelée canadienne au Sénégal sont ainsi devenus les "Canadiens" de même que tous leurs concitoyens de Saint-Louis.

CANARD À BOSSE (1926). N.m. (Sarkidiornis melanota). Synonyme peu fréquent de CANARD CASQUÉ, voir à cette entrée.

"Canard à bosse (Sarkidiornis) [...] le mâle a sur le dessus du bec une crête de chair noire en forme de carouche". François de Coutouly, *Gros et petit gibier en A.O.F.*, in *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française*, t. IX, n° 1, 1926, p. 93.

Remarques :

Notre attestation la plus récente a été recueillie en 1963, à la p. 65 de l'ouvrage scolaire *Vertébrés et plantes à fleurs d'Afrique* de M. Terrible, D. Winkoun Hien, -6è, Paris, Editions de l'Ecole :

"Parmi les nombreux Canards, citons : le Canard armé qui porte à l'aile une espèce d'éperon, le Canard à bosse, au bec surmonté d'une boule".

Bien que ne figurant pas dans la nomenclature de l'I.F.A. *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Equipe IFA, 1ère édition, Paris, AUPELF, 1983 et 2e édition, Paris, EDICEF/AUPELF 1988, cette appellation est attestée également au Zaïre.

"Le canard à bosse (*Sarkidiornis melanotos*) est un canard bigarré blanc et noir, plus petit que l'oie d'Égypte et qui est un véritable migrateur". Léo Lippens/Henri Wille, *Les Oiseaux du Zaïre*, Tielt, Belgique, éditions Lanno, 1976, p. 70.

CANARD ARMÉ (1865). N.m. (*Plectropterus gambensis*). Grand oiseau puissant (1m. chez le mâle) au maintien vertical, de la famille des Anatidés, reconnaissable également à son dos noir aux reflets irisés et son dessous blanc-gris, sa longue queue, et dont le mâle possède une plage de peau nue autour de l'oeil qui se prolonge par un bourrelet en forme de crête sur la tête. Voir aussi à OIE DE GAMBIE, OIE ARMÉE ses synonymes.

"Il me suffit d'ébaucher une énumération des oiseaux recherchés par les chasseurs depuis l'outarde jusqu'au mange-mil, en passant par la poule pharaon [...] la caille de Barbarie, le canard armé". Dr. F. Ricard, *Le Sénégal, étude intime*, Paris, Chalamel, 1865, p. 55.

Remarques :

Cette dénomination vulgaire tient au fait que cette espèce peut être considérée comme un Canard-géant (d'autres la qualifieront plus judicieusement d'Oie à la suite de Michel Adanson, car elle en a beaucoup plus l'aspect) et le qualificatif armé se justifie par la présence de deux ergots acérés dissimulés sous les plumes au coude de l'aile. Ces éperons de corne constituent une arme redoutable lorsque l'oiseau est blessé.

Précisément, dans son *Histoire naturelle du Sénégal. Coquillages. Avec une relation abrégée d'un voyage fait en ce pays dans les années 1749, 50, 51, 52 et 53*, Paris, Claude-Jean-Baptiste Bauche, 1749, Michel Adanson en donne, p. 146, la 1ère description :

"L'oye de ce pays que les nègres appellent *hitt* n'a rien qui flatte dans la couleur de son plumage [...] Ses épaules à l'endroit où se fait l'inflexion de l'aile, sont aussi armés d'une corne semblable à une épine de près d'un pouce de longueur. Elle s'en sert fort adroitement contre les oiseaux de proie qui voudroient l'attaquer".

La dénomination scientifique est gréco-latine. En grec, pléktron signifie "éperon de coq", ptéron "plumes", mais aussi "ailes", par allusion à l'éperon de la courbure de l'aile ; le suffixe latin -ensis de gambensis signifie "qui a pour origine" (la Gambie) par référence au pays où il a été identifié la 1^{ère} fois.

CANARD À OREILLONS (1966). N.m. (*Nettapus auritus*). Synonyme de CANARD DE RIZ, voir à cette entrée.

"Famille des Anatidés [...] *Nettapus auritus* (Boddaert) Fr. Sarcelle de Madagascar ou Canard nain ou Canard à oreillons ou Canard de Riz [...]". P.L. Dekeyser, J.M. Derivot, *Les Oiseaux de l'Ouest africain*, Dakar, I.F.A.N., 1966, p. 70.

CANARD CASQUÉ (1955), CANARD À CASQUE (1873). N.m. (*Sarkidiornis melanota*). Oiseau aquatique de grande taille (68 cm) de la famille des Anatidés, au dessus noir contrastant avec le dessous entièrement blanc et qui chez le mâle adulte porte à la base du bec une grosse protubérance de chair noire, huileuse et rigide, la tête et le cou étant blancs mouchetés de noir.

"Le Sarcidione ou canard casqué, *Sarkidiornis melanotos* (Pennant) fig. 5 Mâles : tête et cou blancs tachetés de noir ; parties supérieures du corps à reflets métalliques verts et pourpres [...] Bec noir ainsi que la caroncule [...]". P.L. Dekeyser, *Les principaux oiseaux de l'A.O.F.* in *Notes Africaines*, n° 68, octobre 1955, p. 123.

"Comme gibier d'eau Sedhiou possède le canard à casque, le canard sauvage, la sarcelle". L. Bérenger-Féraud, *Etudes sur la Sénégambie*, in *Moniteur du Sénégal et dépendances*, 06.08.1873, p. 81.

Remarques :

Le qualificatif "casqué" de la dénomination vulgaire fait allusion à la grosse caroncule qui permet de reconnaître aisément cette espèce répandue de l'Afrique du Sud au Sahara.

L'appellation scientifique *Sarkidiornis melanota* provient du grec. *Sarx*, donne au génitif la forme *sarkos* "chair" ; *idios* signifie "distinct, séparé", c'est-à-dire "étrange" par référence à la protubérance de chair sur le bec du mâle. L'élément *ornis* signifiant "oiseau". Avec le génitif *melanos* "noir" issu de *melas*, il est fait allusion à la couleur de la bosse de chair sur le bec du mâle : noton "dos" fait référence au contraste entre, d'une part le dos de l'oiseau noir uni et, d'autre part, le dessous blanc et les flancs gris.

Syn. CANARD À BOSSE, CANARD SIFFLEUR, voir à ces entrées.

CANARD DE RIZ (1926). N.m. (*Nettapus auritus*). Petit oiseau (33 cm) rondellet de la famille des Anatidés, au dessus noir irisé de vert, contrastant avec un dessous blanc et des flancs roux, qui possède l'anatomie et surtout le bec d'une oie véritable, jaune orange chez le mâle, moins coloré chez la femelle.

"Canard de riz [...] se trouve un peu partout en Afrique occidentale française sur les cours d'eau et sur les mares [...]. Très méfiant et très difficile à approcher, se chasse surtout en pirogue ou à la passée". F. de Coutouly, *Gros*

et petit gibier en A.O.F., in *Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A.O.F.*, t. IX, n° 1, 1926, p. 91.

Remarques :

La dénomination vulgaire provient de ce que ce canard fréquente les rizières et les petites mares ayant beaucoup de végétation aquatique.

La dénomination scientifique est gréco-latine. Netta est un emprunt au grec attique, correspondant au grec nessa et signifie "canard". Pous "pied" est issu du grec, et a été latinisé en pus. Nettapus signifie donc "patte de canard", les pattes de l'oiseau étant effectivement palmées. Le nom spécifique auritus, d'origine latine a le sens de "qui a des oreillons" par référence à la tache vert-pois qui couvre l'oreille et la nuque.

Les synonymes sont : CANARD NAIN, CANARD À OREILLONS, SARCELLE À OREILLONS, SARCELLE DE MADAGASCAR, voir à ces entrées respectives.

On signalera que Canard de riz est employé surtout par les chasseurs.

CANARD NAIN (1966). N.m. (*Nettapus auritus*). Synonyme de CANARD DE RIZ, voir à cette entrée.

"Famille des Anatidés [...] *Nettapus auritus* (Boddaert) Fr. Sarcelle de Madagascar ou Canard nain ou Canard à oreillons ou Canard de Riz [...] bec jaune orange iris brun. Pattes noires. Bec jaune olivâtre [...] Distr. géogr. : Afrique au Sud du Sahara, Madagascar. Supposé migrateur à l'intérieur de son aire". P.L. Dekeyser, J.M. Derivot, *Les Oiseaux de l'Ouest africain*, Dakar, I.F.A.N., 1966, p. 70.

CANARD SIFFLEUR (1970). N.m. (*Dendrocygna viduata*) Oiseau grégaire de taille moyenne (47 cm) reconnaissable à sa tête blanche et noire, sa gorge blanche, et sa poitrine marron, ainsi qu'aux cris aigus qu'il pousse en vol et qui, attendant la nuit pour chercher sa nourriture végétale, reste souvent immobile le jour le long des berges.

"Viennent ensuite, par ordre de taille, les deux espèces de *Dendrocygnes* (le veuf et le fauve) assez semblables quant à la taille et au plumage. Mais seul le premier est commun dans le Parc où 1.500 environ peuvent être observés. Sa tête blanche et noire lui a valu son nom de veuf le restant du corps est fauve roux. Quelquefois, ce Canard est appelé à tort "siffleur" alors que ce nom doit être réservé à une espèce européenne (*Anas penelope*)". André R. Dupuy, *Le Niokolo-koba premier grand Parc national de la République du Sénégal*, Dakar, G.I.A., 1970, p. 98.

Remarques :

Le nom de genre *Dendrocygna* est d'origine gréco-latine. *Dendron* signifie "arbre" et *kuknos* "cygne" donnera *cygnus* en latin c'est-à-dire "cygne" également. Ainsi, le sens global est-il "cygne des arbres". Or, cette appellation n'est pas congruente ni au plan de la classification de l'espèce, ni au plan du comportement. Par contre, le nom spécifique d'origine latine *viduata* "veuf" fait allusion à la couleur noire de la nuque contrastant avec la couleur blanche de la face.

(A suivre)

Jean SCHMIDT
INaLF - ROFCAN
Université d'Avignon